MAIA

Riom Limagne Combrailles

L'intégration des acteurs
pour l'autonomie
des personnes âgées

RAPPORT D'ETAPE

Année 2021 – MAIA Riom Limagne Combrailles

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Rapport d'étape 2021

1) Présentation du territoire
   1.1. Caractéristiques générales
   1.2. Caractéristiques de la population
   1.3. Les ressources du territoire
   1.4. Les prestations disponibles au sein du territoire

2) L'intégration des services au sein du territoire
   2.1. Les structures participant au dispositif
   2.2. La concertation au sein du territoire
   2.3. Les services participant au guichet intégré
   2.4. La Gestion de Cas
      2.4.1. Les entrées en Gestion de Cas
      2.4.2. La Gestion de Cas en quelques chiffres
      2.4.3. Communication spécifique à la gestion de cas
      2.4.4. Utilisation des outils métier
      2.4.5 Création d'outils complémentaires, en lien avec la gestion de cas
      2.4.6 Plans de formation 2021 des Gestionnaires de Cas
      2.4.7 Accueil de stagiaires Gestionnaires de Cas
   2.5. Pilote
      2.5.1 Encadrement et accompagnement de la gestion de cas
      2.5.2 La promotion de la MAIA et de la gestion de cas
      2.5.3 Le rôle du Pilote pour guichet intégré
      2.5.4 Implication du Pilote dans les études territoriales

3) Conclusion
   3.1. Les principaux constats et enseignements
   3.2. La dynamique locale autour du projet

Annexe 1 : fiche d'orientation en Commission Maintien à Domicile Fragile.
Annexe 2 : procédure de la Commission Maintien à Domicile Fragile.
Annexe 3 : note d'information de la Commission Maintien à Domicile Fragile.
Annexe 4 : présentation de la MAIA dans le livret d'accueil de l'association.
Annexe 5 : fiche de consentement.

La MAIA Riom Limagne Combrailles est portée par l'Association Réseau Seniors (personne morale de droit privé – association loi 1901), créée en 2003, porteuse du CLIC Riom Limagne Combrailles. La MAIA Riom Limagne Combrailles a été créée en 2017, avec auparavant une MAIA Riom-Mont-Dore. L'équipe est composée d'une Pilote formée en 2018 et deux Gestionnaires de Cas ayant obtenu le DU.

1) Présentation du territoire.

1.1. Caractéristiques générales.

L'Association Réseau Seniors couvre **138 communes** et comprend plusieurs bassins de vie, avec des zones rurales (Combrailles), semi-rurales (partie Limagne éloignée de Riom), semi-urbaines (partie Limagne proche de Riom-Clermont-Ferrand, urbaines (Riom). Cette diversité induit des problématiques et besoins différents selon les zones. Limitrophe avec les départements de l'Allier, de la Creuse et de la Corrèze, elle s'étend sur **2 282.97 km²** du nord du département.

5 bassins de santé :
Clermont-Ferrand (en partie)
Riom
Mont-Dore (en partie)
Montluçon (en partie)
Vichy (en partie)

5 intercommunalités :
Chavanon Combrailles et Volcans
Combrailles Sioule et Morge
Pays de Saint-Eloy
Plaine Limagne
Riom Limagne et Volcans

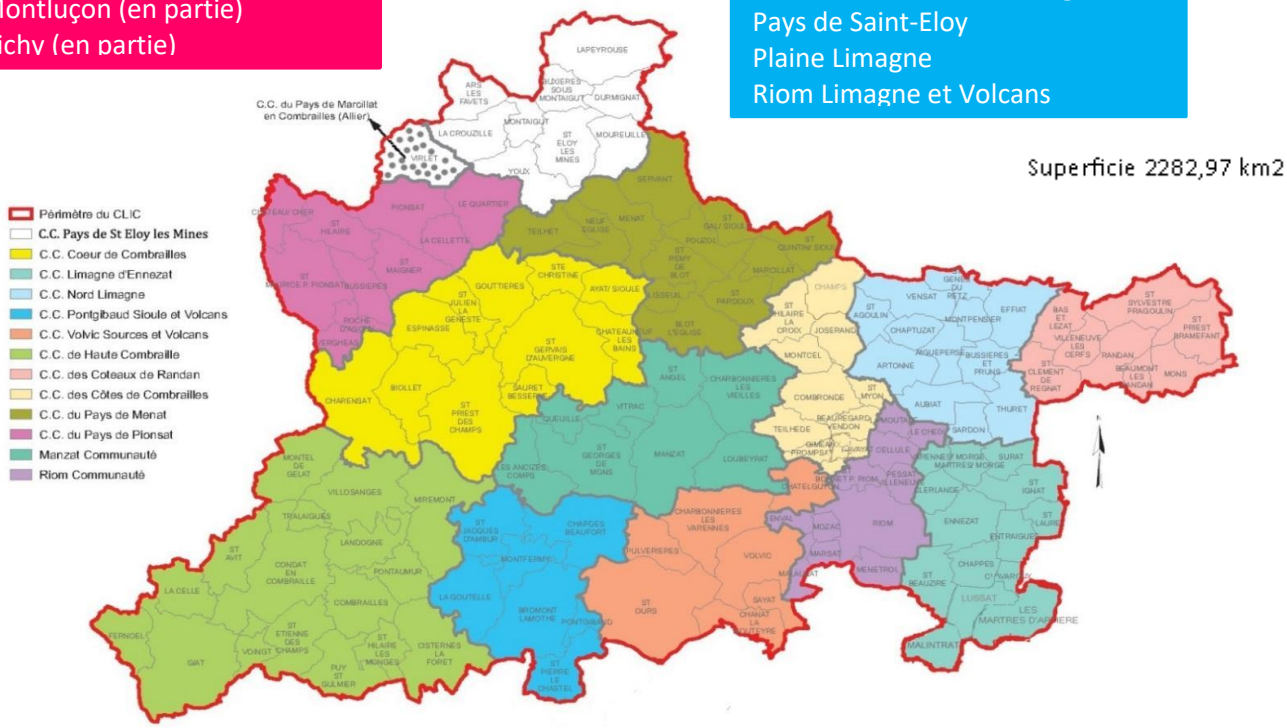

9 cantons :
Aigueperse
Châtel-Guyon (en partie)
Gerzat (en partie)
Maringues (en partie)
Orcines (en partie)
Riom
St-Eloy-les-Mines
St-Georges-de-Mons
St-Ours-les-Roches (en partie)

Le territoire couvert compte 35 025 personnes de plus de 60 ans, sur une population totale de 125 926 personnes, ce qui représente 28% de la population totale.

1.2. Les caractéristiques de la population du territoire d'intervention.

Chiffres INSEE 2018	Population totale	Plus de 60 ans	Taux de représentation plus de 60 ans	Communautés de Communes
Aigueperse	2756	955	34,65	Plaine Limagne
Les Ancizes-Comps	1652	460	27,85	Combrailles Sioule et Morge
Ars-les-Favets	223	54	24,22	Pays de Saint-Eloy
Artonne	906	248	27,37	Plaine Limagne
Aubiat	903	204	22,59	Plaine Limagne
Ayat-sur-Sioule	142	70	49,30	Pays de Saint-Eloy
Bas-et-Lezat	337	63	18,69	Plaine Limagne
Beaumont-lès-Randan	301	83	27,57	Plaine Limagne
Beauregard-Vendon	1216	230	18,91	Combrailles Sioule et Morge
Biollet	325	148	45,54	Pays de Saint-Eloy
Blot-l'Église	439	127	28,93	Combrailles Sioule et Morge
Bromont-Lamothe	977	256	26,20	Chavanon Combrailles et Volcans
Bussières	91	34	37,36	Pays de Saint-Eloy
Bussières-et-Pruns	457	82	17,94	Plaine Limagne
Buxières-sous-Montaigut	237	61	25,74	Pays de Saint-Eloy
La Celle	81	36	44,44	Chavanon Combrailles et Volcans
La Cellette	168	65	38,69	Pays de Saint-Eloy
Chambaron-sur-Morge	1776	340	19,14	Riom Limagne Volcans
Champs	401	81	20,20	Combrailles Sioule et Morge
Chanat-la-Mouteyre	934	287	30,73	Riom Limagne Volcans
Chapdes-Beaufort	1117	264	23,63	Chavanon Combrailles et Volcans
Chappes	1642	352	21,44	Riom Limagne Volcans
Chaptuzat	497	126	25,35	Plaine Limagne
Charbonnières-les-Varennes	1759	328	18,65	Riom Limagne Volcans
Charbonnières-les-Vieilles	1098	282	25,68	Combrailles Sioule et Morge
Charensat	497	243	48,89	Pays de Saint-Eloy
Châteauneuf-les-Bains	318	115	36,16	Combrailles Sioule et Morge
Château-sur-Cher	71	40	56,34	Pays de Saint-Eloy
Châtel-Guyon	6195	2005	32,36	Riom Limagne Volcans
Chavaroux	487	83	17,04	Riom Limagne Volcans
Le Cheix	670	218	32,54	Riom Limagne Volcans
Cisternes-la-Forêt	462	133	28,79	Chavanon Combrailles et Volcans
Clerlande	578	90	15,57	Riom Limagne Volcans
Combrailles	218	61	27,98	Chavanon Combrailles et Volcans
Combronde	2198	606	27,57	Combrailles Sioule et Morge
Condat-en-Combraille	417	170	40,77	Chavanon Combrailles et Volcans
La Crouzille	262	97	37,02	Pays de Saint-Eloy
Davayat	612	149	24,35	Combrailles Sioule et Morge
Durmignat	210	88	41,90	Pays de Saint-Eloy
Effiat	1124	305	27,14	Plaine Limagne
Ennezat	2483	652	26,26	Riom Limagne Volcans
Entraigues	667	170	25,49	Riom Limagne Volcans
Enval	1520	415	27,30	Riom Limagne Volcans

Espinasse	293	121	41,30	Pays de Saint-Eloy
Fernoël	132	67	50,76	Chavanon Combrailles et Volcans
Giat	807	384	47,58	Chavanon Combrailles et Volcans
Gimeaux	399	119	29,82	Combrailles Sioule et Morge
La Goutelle	625	215	34,40	Chavanon Combrailles et Volcans
Gouttières	333	120	36,04	Pays de Saint-Eloy
Jozerand	552	123	22,28	Combrailles Sioule et Morge
Landogne	234	85	36,32	Chavanon Combrailles et Volcans
Lapeyrouse	537	201	37,43	Pays de Saint-Eloy
Lisseuil	124	37	29,84	Combrailles Sioule et Morge
Loubeyrat	1362	312	22,91	Combrailles Sioule et Morge
Lussat	916	244	26,64	Riom Limagne Volcans
Malauzat	1154	271	23,48	Riom Limagne Volcans
Malintrat	1132	249	22,00	Riom Limagne Volcans
Manzat	1374	419	30,49	Combrailles Sioule et Morge
Marcillat	289	64	22,15	Combrailles Sioule et Morge
Marsat	1399	410	29,31	Riom Limagne Volcans
Les Martres-d'Artière	2135	395	18,50	Riom Limagne Volcans
Martres-sur-Morge	673	126	18,72	Riom Limagne Volcans
Menat	544	213	39,15	Pays de Saint-Eloy
Ménétrol	1631	488	29,92	Riom Limagne Volcans
Miremont	296	124	41,89	Chavanon Combrailles et Volcans
Mons	540	105	19,44	Plaine Limagne
Montaigut	986	384	38,95	Pays de Saint-Eloy
Montcel	521	97	18,62	Combrailles Sioule et Morge
Montel-de-Gelat	432	190	43,98	Chavanon Combrailles et Volcans
Montfermy	227	49	21,59	Chavanon Combrailles et Volcans
Montpensier	457	106	23,19	Plaine Limagne
Moureuille	372	89	23,92	Pays de Saint-Eloy
Mozac	3877	1271	32,78	Riom Limagne Volcans
Neuf-Église	294	96	32,65	Pays de Saint-Eloy
Pessat-Villeneuve	678	121	17,85	Riom Limagne Volcans
Pionsat	1075	472	43,91	Pays de Saint-Eloy
Pontaumur	639	273	42,72	Chavanon Combrailles et Volcans
Pontgibaud	761	229	30,09	Chavanon Combrailles et Volcans
Pouzol	273	80	29,30	Combrailles Sioule et Morge
Prompsat	441	119	26,98	Combrailles Sioule et Morge
Pulvérières	406	81	19,95	Riom Limagne Volcans
Puy-Saint-Gulmier	154	58	37,66	Chavanon Combrailles et Volcans
Le Quartier	215	96	44,65	Pays de Saint-Eloy
Queuille	283	61	21,55	Combrailles Sioule et Morge
Randan	1576	489	31,03	Plaine Limagne
Riom	19011	5017	26,39	Riom Limagne Volcans
Roche-d'Agoux	108	45	41,67	Pays de Saint-Eloy
Saint-Agoulin	334	67	20,06	Plaine Limagne
Saint-Angel	445	108	24,27	Combrailles Sioule et Morge
Saint-Avit	226	101	44,69	Chavanon Combrailles et Volcans
Saint-Beauzire	2219	575	25,91	Riom Limagne Volcans
Saint-Bonnet-près-Riom	2074	466	22,47	Riom Limagne Volcans

Sainte-Christine	126	48	38,10	Pays de Saint-Eloy
Saint-Clément-de-Régnat	548	132	24,09	Plaine Limagne
Saint-Éloy-les-Mines	3651	1444	39,55	Pays de Saint-Eloy
Saint-Étienne-des-Champs	138	50	36,23	Chavanon Combrailles et Volcans
Saint-Gal-sur-Sioule	140	46	32,86	Combrailles Sioule et Morge
Saint-Genès-du-Retz	473	156	32,98	Plaine Limagne
Saint-Georges-de-Mons	1946	643	33,04	Combrailles Sioule et Morge
Saint-Gervais-d'Auvergne	1307	526	40,24	Pays de Saint-Eloy
Saint-Hilaire-la-Croix	354	89	25,14	Combrailles Sioule et Morge
Saint-Hilaire-les-Monges	87	24	27,59	Chavanon Combrailles et Volcans
Saint-Hilaire	157	71	45,22	Pays de Saint-Eloy
Saint-Ignat	909	222	24,42	Riom Limagne Volcans
Saint-Jacques-d'Ambur	277	105	37,91	Chavanon Combrailles et Volcans
Saint-Julien-la-Geneste	121	58	47,93	Pays de Saint-Eloy
Saint-Laure	658	94	14,29	Riom Limagne Volcans
Saint-Maigner	190	70	36,84	Pays de Saint-Eloy
Saint-Maurice-près-Pionsat	372	180	48,39	Pays de Saint-Eloy
Saint-Myon	501	124	24,75	Combrailles Sioule et Morge
Saint-Ours	1650	441	26,73	Riom Limagne Volcans
Saint-Pardoux	399	131	32,83	Combrailles Sioule et Morge
Saint-Pierre-le-Chastel	439	94	21,41	Chavanon Combrailles et Volcans
Saint-Priest-Bramefant	859	240	27,94	Plaine Limagne
Saint-Priest-des-Champs	702	271	38,60	Pays de Saint-Eloy
Saint-Quintin-sur-Sioule	383	123	32,11	Combrailles Sioule et Morge
Saint-Rémy-de-Blot	234	74	31,62	Combrailles Sioule et Morge
Saint-Sylvestre-Pragoulin	1083	342	31,58	Plaine Limagne
Sardon	309	115	37,22	Plaine Limagne
Sauret-Besserve	165	71	43,03	Pays de Saint-Eloy
Sayat	2387	741	31,04	Riom Limagne Volcans
Servant	541	212	39,19	Pays de Saint-Eloy
Surat	567	129	22,75	Riom Limagne Volcans
Teilhède	471	137	29,09	Combrailles Sioule et Morge
Teilhet	281	102	36,30	Pays de Saint-Eloy
Thuret	918	196	21,35	Plaine Limagne
Tralaigues	78	32	41,03	Chavanon Combrailles et Volcans
Varennes-sur-Morge	411	90	21,90	Riom Limagne Volcans
Vensat	510	142	27,84	Plaine Limagne
Vergheas	63	40	63,49	Pays de Saint-Eloy
Villeneuve-les-Cerfs	527	117	22,20	Plaine Limagne
Villosanges	363	147	40,50	Chavanon Combrailles et Volcans
Virlet	270	86	31,85	Pays de Saint-Eloy
Vitrac	349	91	26,07	Combrailles Sioule et Morge
Voingt	31	10	32,26	Chavanon Combrailles et Volcans
Volvic	4555	1181	25,93	Riom Limagne Volcans
Youx	912	345	37,83	Pays de Saint-Eloy
Yssac-la-Tourette	388	93	23,97	Combrailles Sioule et Morge
TOTAL	126789	36383	28,70	

- Pyramide des âges.

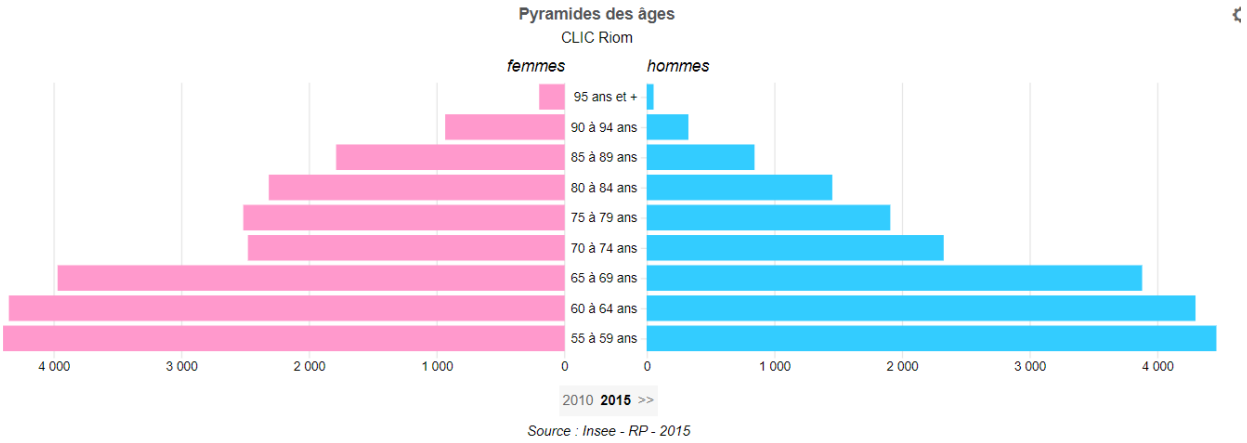

Les retraités du Régime Général

60 ans et plus

Indicateurs	CLIC Riom	Auvergne
Age moyen de départ à la retraite (Ans)	61,4	61,4

Source : CNAV - 2020

- Part des retraités du régime général.

Les retraités du Régime Général

60 ans et plus

Indicateurs	CLIC Riom	Auvergne
Nb de retraités du RG	27 420	324 552

Source : CNAV - 2020

Les retraités du Régime Général

60 ans et plus

Indicateurs	CLIC Riom	Auvergne
Part des retraités / population totale retraitée (%)	99,55	99,56
Part des retraités polypensionnés (%)	43,55	44,36
Nb des retraités polypensionnés	11 608	140 528
Part des retraités ayant une carrière complète tous régimes (%)	69,91	68,60
Nb des retraités ayant une carrière complète tous régimes	18 636	217 300

Source : CNAV - 2020

- Fragilité sociale.

Score moyen de la fragilité sociale des retraités du Régime Général

Catégories	Score moyen de la fragilité sociale des retraités du régime général	
	CLIC Riom	Auvergne
Population totale de 55 ans et plus	3,39	3,62
55 à 79 ans	2,41	2,59
80 ans et plus	3,47	3,44

2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 **2020**

Source : Carsat/CGSS - 2020

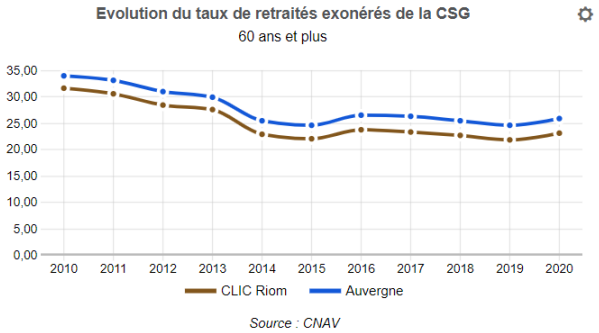

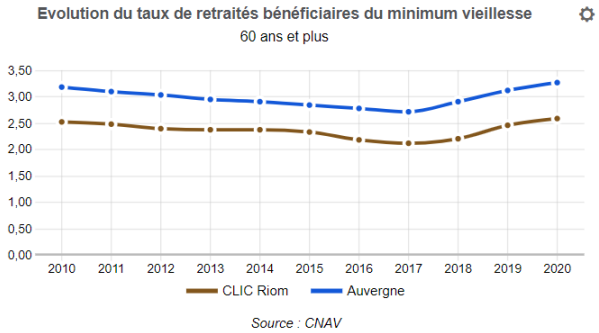

- Fragilité environnementale.

Fragilité environnementale

Indicateurs	CLIC Riom	Auvergne
Nb de commerces de proximité	189	2 505

2012 2013 2014 2015 2016 **2017**

Source : Insee - BPE - 2017

- Accès aux droits.

Accès aux droits

65 ans et plus

Indicateurs	CLIC Riom	Auvergne
Nb de bénéf. du RG	18 757	229 435

65 ans et plus

Source : CNAM SIAM ERASME - 2018

Accès aux droits

65 ans et plus

Indicateurs	CLIC Riom		Auvergne
% des bénéf. d'une pension d'invalidité (%)	N/A Secret stat.		0,00
% des bénéf. de la CSS non participative (%)	0,47	▼	0,55
Nb de bénéf. de la CSS non participative	89		1 286
% des bénéf. de la CSS participative (%)	2,33	▼	2,98
Nb de bénéf. de la CSS participative	443		6 915
% des bénéf. de l'ALD (%)	51,13		51,98
Nb de bénéf. de l'ALD	9 704		120 499

65 ans et plus

Source : CNAM SIAM ERASME - 2018

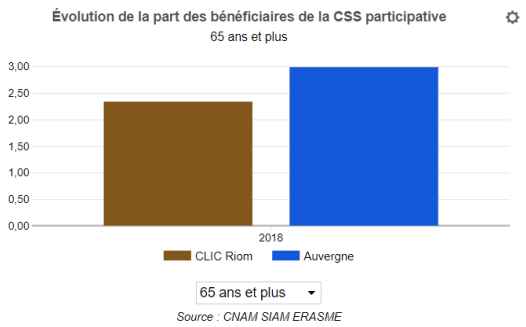

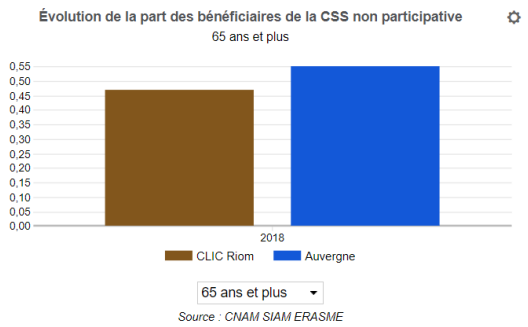

- Accès aux soins.

Accès aux soins

65 ans et plus

Indicateurs	CLIC Riom		Auvergne
% des bénéf. sans médecin traitant (%)	2,15	▼	2,21
Nb de bénéf. sans médecin traitant	408		5 134
% de bénéf. sans consult. généraliste sur 24 mois (%)	5,29	▼	5,70
Nb de bénéf. sans consult. généraliste sur 24 mois	1 004		13 208
% des bénéf. sans recours aux soins sur 24 derniers mois (%)	2,62	▲	2,56
Nb de bénéf. sans recours aux soins sur 24 derniers mois	497		5 927

65 ans et plus

Source : CNAM SIAM ERASME - 2018

Fragilité santé

60 ans et plus

Indicateurs	CLIC Riom		Auvergne
Part des seniors sans médecin traitant (%)	2,13	▼	2,27
Nb de seniors sans médecin traitant	542		6 909
Part des seniors en ALD (%)	47,26	▼	48,31
Nb de seniors en ALD	12 052		146 890
Part des seniors sans recours aux soins (%)	3,61		3,66
Nb de seniors sans recours aux soins	920		11 142

Source : CNAM SIAM ERASME - 2018

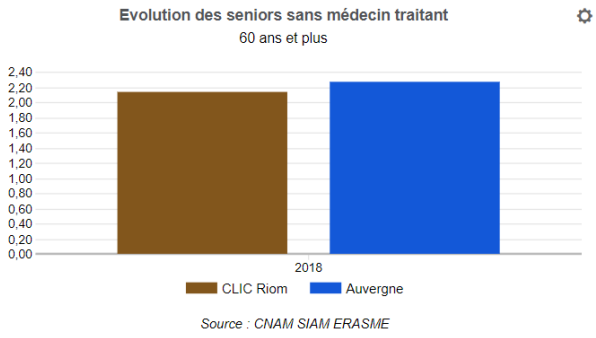

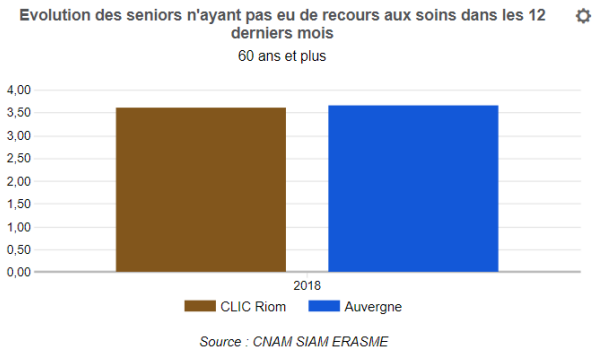

1.3. Les ressources du territoire.

- Un Centre Hospitalier et 3 services de SSR sur le territoire.

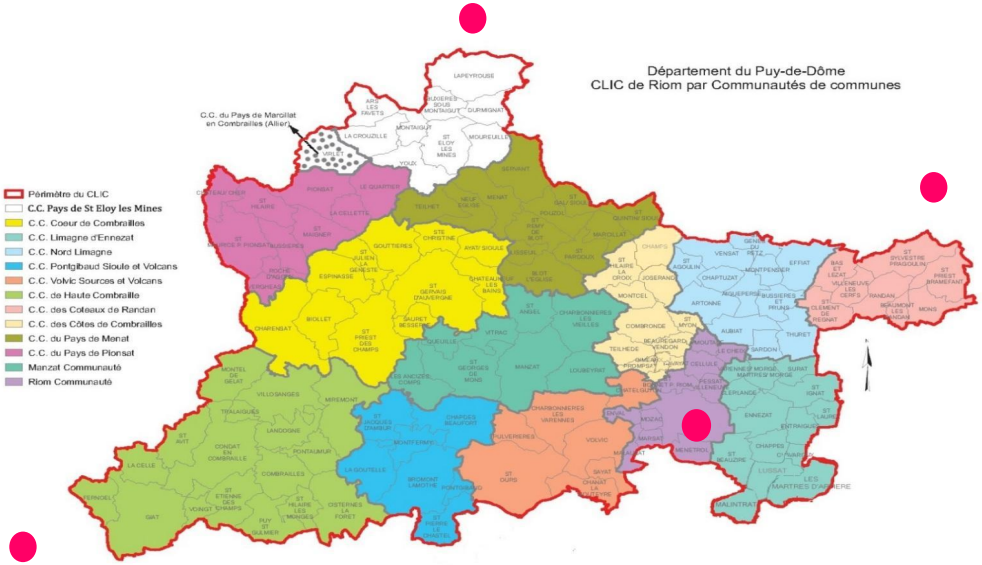

On trouve sur le territoire, **le Centre Hospitalier Guy Thomas à Riom**, qui dispose de :

- 75 lits en court séjour ;
- 30 lits de consultation mémoire ;
- Un service social avec 2.5 ETP ;
- 1 ETP Infirmière Parcours de Soins.

Selon les bassins de vie, l'association est amenée à travailler avec d'autres Centres Hospitaliers à proximité de son territoire (Vichy, Montluçon, Ussel…).

Trois acteurs interviennent, au niveau départemental, pour **l'Hospitalisation A Domicile (HAD)** :

- HAD 63
- HAD AURA
- CLINIDOM

Le territoire compte également **3 Services de Soins et de Réadaptation, avec 199 lits** :

- Centre Hospitalier Etienne Clémentel à ENVAL (40 lits)
- Centre d'Hospitalisation Alteris à CHANAT-LA-MOUTEYRE (78 lits)
- Centre de Médecine Physique et de Réadaptation (CMPR) à PIONSAT (81 lits).

- Les professionnels libéraux/SSIAD/ESA sur le territoire.

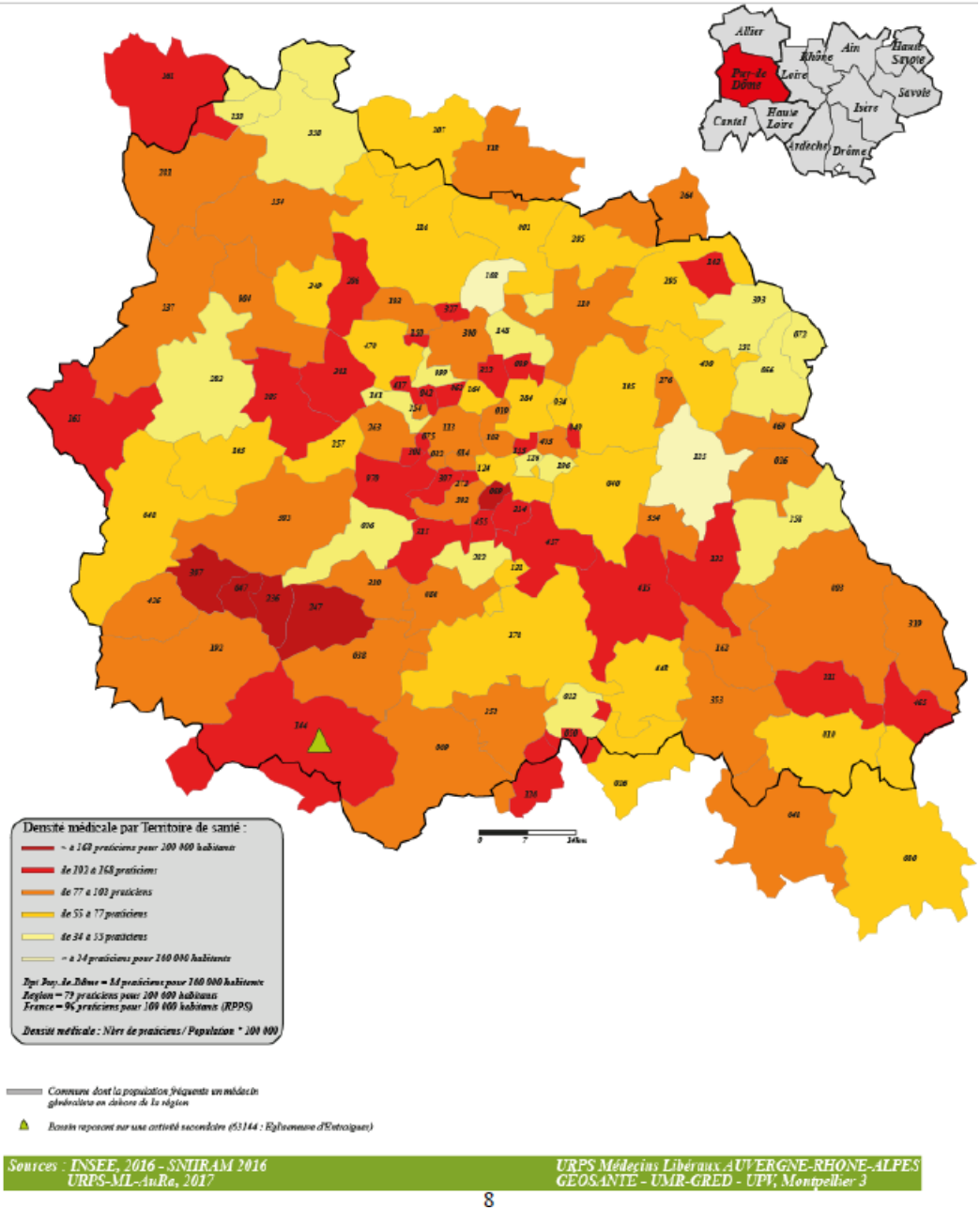

En 2020, les professionnels libéraux suivants étaient directement présents sur le territoire :

- 90 médecins généralistes
- 91 Infirmiers Diplômés d'Etat
- 71 Chirurgiens-dentistes
- 1 Oto-Rhino-Laryngologiste
- 3 Géronto-Psychiatres
- 8 Audio-Prothésistes
- 5 Ophtalmologues – 28 Opticiens
- 91 Kinésithérapeute
- 1 Psychomotricien
- 4 Ergothérapeutes
- 18 Pédicures-Podologues
- 22 Orthophonistes
- 62 Pharmacies.

La répartition géographique de ces professionnels est inégale sur le territoire, à l'image de la densité médicale présentée sur la carte.

5 Services de Soins Infirmiers à Domicile interviennent sur le territoire :

- CIAS Riom Limagne et Volcans
- CIAS Thiers Dore et Montagne
- SSIAD de Lezoux
- SSIAD des Combrailles
- SSIAD SISPA Vivre Ensemble

Une Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) est également présente sur le territoire.

La CPTS Haute Combrailles et Volcans a vu le jour en 2020.

90 médecins généralistes

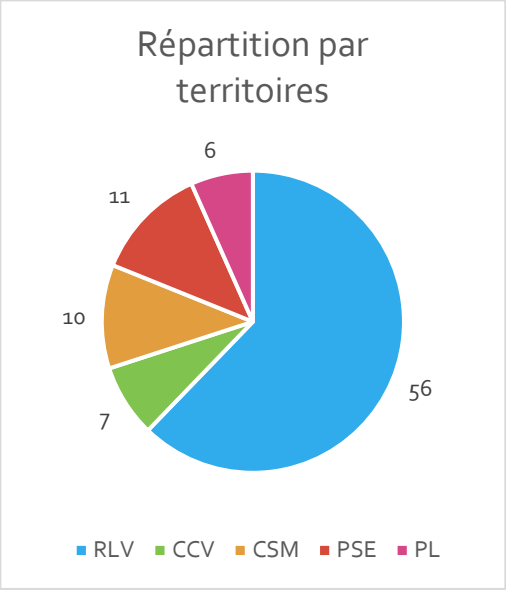

91 IDE

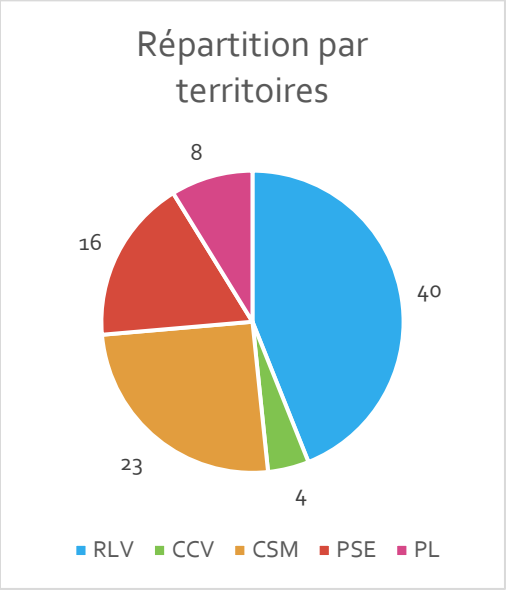

91 kinésithérapeutes

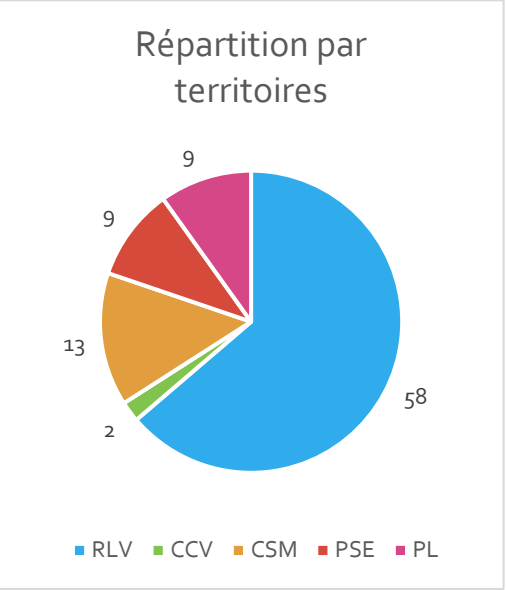

62 pharmacies

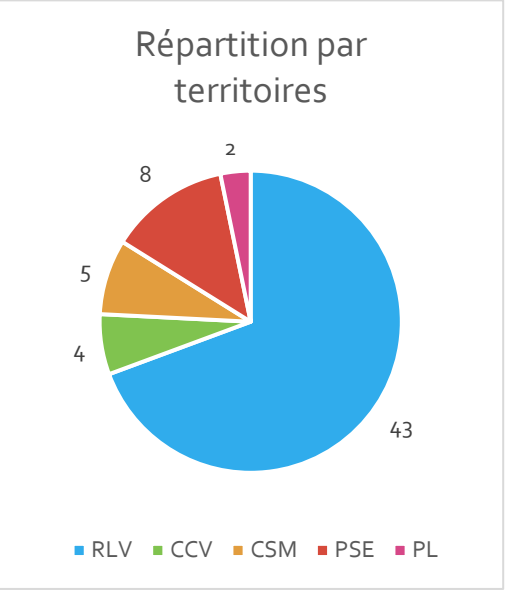

*Les professionnels comptabilisés pour chaque intercommunalité sont ceux présents sur le territoire de l'association seulement, même si la communauté de communes est plus grande.

- Les services de maintien à domicile sur le territoire.

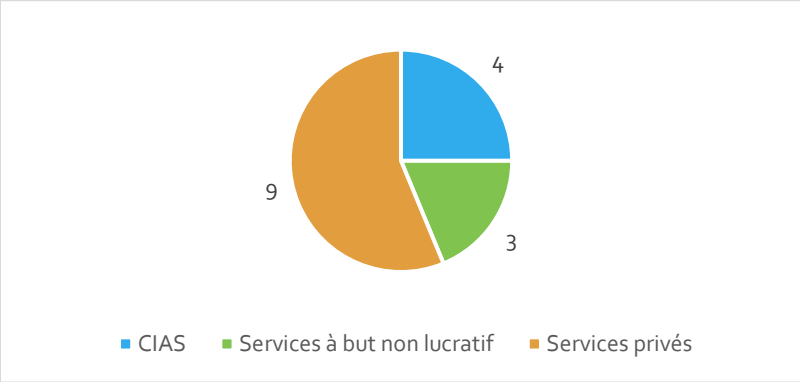

De nombreux services de maintien à domicile dispose d'une autorisation pour une couverture départementale. **Néanmoins, il y a effectivement 16 services qui interviennent sur le territoire, chacun avec des périmètres d'intervention bien délimités**.

REPAS	ACCUEIL DE JOUR	Plateforme d'Accompagnement et de Répit - PFAR	Direction Territoriale des Solidarités/Maisons des Solidarités	CCAS	Club de Retraités	CLIC
8 services de portage de repas sur le territoire **3** services de portage de repas hors territoire **1** restaurant communal porté par le CCAS de Riom	**1** accueil de jour Le Jardin d'Aloïs (15 places) **3** accueils de jour hors territoire, avec transport sur une petite partie du territoire : Chamalières, Aulnat.	**1** PFAR sur le territoire : PFAR des Combrailles **1** PFAR hors territoire : PFAR des Volcans	**1** Direction Territoriale des Solidarités avec **5** AS APA	**138** CCAS	**1** association visites à domicile par bénévoles **104** clubs de retraités	**CLIC Riom Limagne Combrailles**

- Les établissements d'hébergement.

EHPAD permanent	EHPAD temporaire	Résidences-autonomie	Résidences-service
23 établissements : 1 706 places dont **7** avec Unité d'accueil spécialisée Alzheimer : 136 places	**4** établissements : 19 places	**3** Résidences-autonomie : 149 places	En cours de création

En 2020, **un annuaire des professionnels a été alimenté sur le site www.clic-riom.fr, onglet « annuaire des professionnels »** pour que les personnes et professionnels puissent facilement retrouver les coordonnées des services intervenant sur leur commune.

1.4. Les prestations disponibles sur le territoire.

Des ateliers prévention santé sont également répartis sur l'ensemble du territoire (ateliers mémoire, d'activité physique adaptée, nutrition, informatique, sorties-nature, relaxation, aquagym, initiation aux premiers secours…). Tous ces ateliers sont portés par le CLIC, les caisses de retraite/de prévoyance/mutuelles (ARSEPT/Mutualité Française…), des associations diverses (Brain'Up, Siel bleu…). Un programme dématérialisé est également proposé.

Des accompagnements psychologiques à domicile sont proposés par le CLIC, pour les aidants familiaux et personnes de plus de 60 ans. Pour les aidants familiaux dont un proche souffre d'une pathologie neurodégénérative, les plateformes d'accompagnement et de répit des Combrailles et des Savarounes proposent également des accompagnements psychologiques à domicile.

A destination des aidants familiaux, des programmes d'action sont proposés par la Plateforme de Répit et d'Accompagnement des Savarounes, en partenariat avec le CLIC, sur le secteur Riom/Limagne qui ne dispose d'aucune solution de répit. La navette prévue par les accueils de jour les plus proches ne couvrent pas ce territoire. Ainsi, des ateliers sophrologie sont organisés pour les aidants, et des ateliers d'art-thérapie pour les aidés.

Un Espace Ressource Aide à Domicile (ERAD) a été créé, en 2017, par le CLIC pour l'information et l'accompagnement des aides à domicile vers des formations (avec un lieu d'information et des temps collectifs de soutien et de sensibilisation autour de divers thèmes). **Deux Maisons des Bonnes Pratiques** sont aménagées pour des formations « gestes et postures » avec mise en pratique, et sont mises à disposition des services d'aide à domicile pour les recrutements et formations internes.

2) L'intégration des services au sein du territoire.

2.1. Les structures participant au dispositif.

2.2. La concertation au sein du territoire.

- Le déploiement de la messagerie sécurisée MonSisra et de Mes Patients : **présentation de ces outils auprès des partenaires et incitation à leur utilisation**. MonSisra est l'outil de communication utilisé dans le cadre des Commissions Maintien à Domicile Fragile.

- Actualisation des outils cadre de la Commission Maintien à Domicile Fragile :

  - Actualisation de la fiche d'orientation CMADF (annexe 1) ;
  - Actualisation de la procédure CMADF (annexe 2) ;
  - Actualisation de la note d'information à remettre aux personnes dont la situation est présentée (annexe 3) ;
  - Actualisation de la charte de fonctionnement CMADF (annexe 4).

La Commission Maintien A Domicile Fragile **s'adresse à tous les professionnels**. Elle a vocation à offrir un espace de concertation, interdisciplinaire et interprofessionnel, au sein duquel sont présentées des situations dont le maintien à domicile devient fragile.

Elle permet :

- **D'étudier finement les besoins de la situation, par une évaluation multidimensionnelle pluridisciplinaire et par l'échange d'informations entre les différents professionnels ;**
- **D'envisager/d'adapter les différentes pistes d'accompagnement individualisées mobilisables ;**
- **De renforcer la coordination des intervenants ;**

- **De soutenir le professionnel** qui oriente la situation.

La finalité de cette commission est de favoriser le maintien à domicile, dans les meilleures conditions, le plus longtemps possible. Le repérage d'un maintien à domicile fragile doit se faire dans les meilleurs délais, afin d'anticiper certains besoins et de diminuer par la suite les risques de ruptures.

Le fonctionnement de la CMADF.

La CMADF se tient toutes les deux semaines dans les locaux du CLIC (51 Rue Lafayette à RIOM) et/ou en visioconférence. Dans le dernier cas, l'outil Zoom est alors utilisé et les situations restent obligatoirement anonymes pendant les échanges en ligne.

La CMADF est animée par la Responsable Coordonnatrice du CLIC et réunit différents membres permanents :

Représentants du Centre Hospitalier Guy Thomas à Riom	Représentants de l'Association Réseau Seniors	Représentant du service APA du Conseil Départemental
- Un Médecin-Gériatre - L'Infirmière Parcours de Soins	- Les Référentes Médico-Sociales CLIC - Les Gestionnaires de Cas MAIA	- La Responsable Autonomie et Habitat de la DTS de Riom - Les Assistantes sociales APA des MDS du territoire

Ces membres permanents reçoivent, via la messagerie sécurisée MonSisra, le nom des situations étudiées en commission et le compte-rendu.

Le professionnel orientant une situation peut assister à la commission, uniquement pendant les échanges concernant la situation orientée par ses soins.

Comment solliciter la CMADF ?

Il vous suffit d'envoyer la fiche d'orientation dûment complétée, par mail, au CLIC Riom Limagne Combrailles : secretariat@clic-riom.fr .

- **Si le professionnel orientant la situation a coché la case « souhait du professionnel de venir présenter la situation directement en commission »,** il sera recontacté pour lui communiquer les dates des prochaines commissions.
- **Si le professionnel orientant la situation n'a pas coché la case « souhait du professionnel de venir présenter la situation directement en commission »,** il pourra être recontacté pour obtenir plus de précisions si nécessaire.

La personne ou son représentant légal, à défaut les membres de sa famille, doit être informé de l'orientation de sa situation en commission. Par ailleurs, la note d'information, en annexe, doit lui être remise pour information.
Si ce prérequis ne peut être respecté, Le professionnel doit anonymiser cette orientation.

A l'issue de la commission.

Un compte-rendu individualisé est systématiquement envoyé au professionnel orientant la situation.

La CMADF s'engage à étudier la situation et à proposer toutes les pistes d'accompagnement envisageables qu'elle a pu définir. En l'absence de solution envisageable dans l'immédiat, une veille sera proposée.

Des commissions dans le respect des règles de déontologie.

Chaque participant à la commission s'engage déontologiquement à respecter un devoir de confidentialité concernant le contenu des échanges et des éléments évoqués au sujet de la situation présentée et à appliquer le principe de discrétion quant aux éléments de la vie privée de la personne aidée.

Chaque participant s'engage à respecter le point de vue des autres intervenants, dans la volonté de favoriser un partage des compétences et des savoir-faire.

Une charte de fonctionnement de ces commissions, précisant les obligations des membres, leurs responsabilités, le rappel des sanctions, mais aussi les droits des usagers, est signée par l'ensemble des membres.

- Groupe de travail « solutions de répit » :

L'absence de solution de répit sur le territoire Riom/Limagne fragilise l'accompagnement des proches aidants et de la personne aidée. Des activités à destination des aidants familiaux sont proposées par plusieurs acteurs mais ces derniers rencontrent des difficultés à se libérer pour y participer (sur-sollicités par la prise en charge de leur proche et sentiment de culpabilité à l'idée de laisser leur proche seul, même pour une courte durée). Le territoire ne dispose ni d'accueil de jour, ni de plateforme d'accompagnement et de répit. Cette problématique est rappelée depuis plusieurs années dans les diagnostics que le CLIC et la MAIA adressent au Conseil départemental et à l'ARS.

Objet du groupe de travail « solutions de répit »	
L'objet de ce groupe de travail est de débuter une réflexion commune menant à une réponse territoriale construite et coordonnée qui pourrait être proposée en réponse à un futur appel à projet de l'ARS et du Conseil départemental. En effet, ce territoire est ciblé comme prioritaire à ce sujet et un appel à projet pourrait paraitre dans les mois ou l'année à venir.	
Méthodologie du GT	Membres participants
Deux temps collectifs : les 22/06/2021 et 21/09/2021 Des entretiens individuels aves les directeurs d'EHPAD du territoire Une étude de besoins menée par les assistantes sociales APA du territoire : recensement du nombre de bénéficiaires APA, rencontrés de mai à juillet 2021, à qui une solution de répit aurait pu être proposé si ce dispositif existait sur le secteur.	EHPAD : - Les Jardins, Riom (participation aux réunions) - Pasteur, Riom (participation aux réunions) - Le Bosquet, Ennezat (entretien individuel et participation aux réunions) - L'Ambène, Mozac (entretien individuel et participation aux réunions) - Les Candelies, Châtel-Guyon (entretien individuel) - Les Roches, Saint-Ours-les-Roches (entretien individuel et participation aux réunions) Autres acteurs : - Le CCAS de Riom - Le CLS Riom Limagne et Volcans - Les Jardins d'Arcadie, Châtel-Guyon - La PFAR des Savarounes.

- Les statistiques des TS APA de la MDS de Riom, pour la période de mai à juillet 2021 inclus :

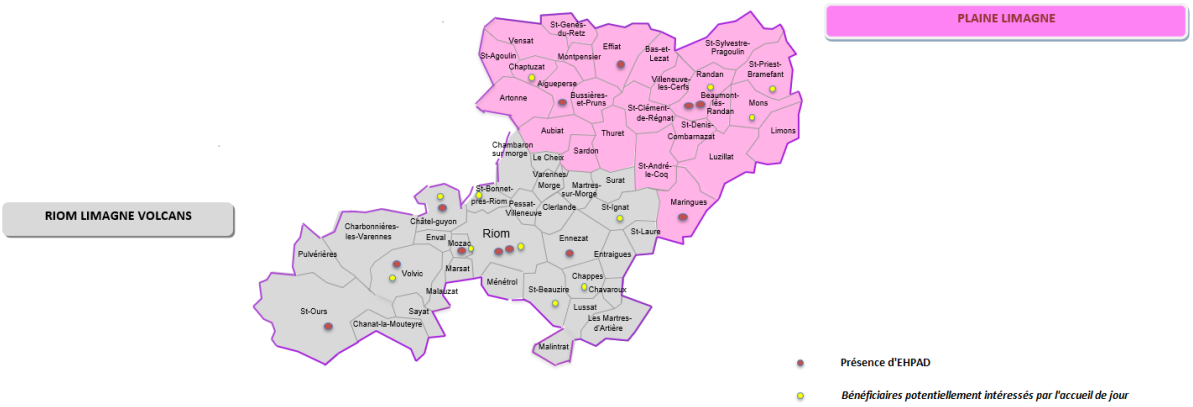

Plaine Limagne	RLV
Chaptuzat : **1** *Une personne en GIR 3*	Châtel-Guyon : **3** *Deux personnes en GIR 2* *Une personne en GIR 4*
Mons : **1** *Une personne en GIR 2*	Mozac : **4** *Une personne en GIR 2* *Trois personnes en GIR 3*
Saint-Priest-Bramefant : **1** *Une personne en GIR 4*	Saint-Bonnet-près-Riom : **1** *Une personne en GIR 4*
Randan : **1** *Une personne en GIR 3*	Riom : **6** *Deux personnes en GIR 4* *Trois personnes en GIR 3* *Une personne en GIR 2*
	Saint-Beauzire : **1** *Une personne en GIR 3*
	Saint-Ignat : **1** *Une personne en GIR 3*
	Volvic : **1** *Une personne en GIR 4*
	Chappes : **1** *Une personne en GIR 2*

Au total, sur 3 mois**, 22 personnes susceptibles de se voir proposer l'accueil de jour, sur 96 dossiers passés en répartition.**

Remarque : l'éventuelle création d'un accueil de jour sur le secteur RLV/Plaine Limagne pourrait également intéresser des bénéficiaires habitant le territoire de la MDS des Ancizes (Combronde, Prompsat, Gimeaux, Beauregard-Vendon, etc).

Ces chiffres ne peuvent refléter le nombre exact de personnes qui s'orienteraient effectivement vers ce service mais justifient le besoin.

Les leviers identifiés :

- **Les EHPAD disposant d'une Unité de Vie Protégée auraient les moyens de créer 2 à 3 places d'accueil de jour**. C'est le cas de :
    - L'EHPAD d'Ennezat
    - L'EHPAD de Mozac
    - L'EHPAD de Saint-Ours-les-Roche
    - Et peut-être l'EHPAD de Riom, une fois le projet de reconstruction abouti.

- **Pour certains établissements, il serait intéressant de créer un PASA en plus de l'accueil de jour, ce qui pourrait être complémentaire**.

- **Une création sur le principe de l'expérimentation**.

Les freins à lever :

- **Les EHPAD ne sont pas en capacité d'accueillir un accueil de jour de plus de 6 places**, ce qui impliquerait une file active de 30 à 40 personnes, d'où la proposition d'un accueil de jour « éclaté » sur le territoire ;

- **Il serait intéressant pour les établissements, d'obtenir 2 places d'accueil de jour à l'année, afin de moduler selon les besoins** : en effet, l'accueil de jour pourrait être davantage sollicité certains jours, selon les besoins des aidants. Ainsi, ces places seraient modulables et permettraient d'accueillir par exemple 4 personnes le même jour si besoin, et 0 les jours pour lesquels aucun besoin n'apparait. **Allouer un prix de journée éviterait d'établir un budget spécifique**.

- **Une réponse aux difficultés liées au transport des personnes accueillies doit être apportée** : plusieurs pistes pourraient être envisagées :
    - **Conventionnement avec les services d'aide à domicile**
    - **Conventionnement avec les transports à la demande des collectivités**
    - **Conventionnement avec un taxi/ambulance.**

- **Serait-il possible d'éviter un seul porteur ?** En effet, désigner un EHPAD porteur pour les autres est engageant. Ce projet ne doit pas tenir à des personnes, des engagements politiques, avec le risque qu'un établissement se retire en cours d'expérimentation.

2.3. Les services participant au guichet intégré.

2.4. La Gestion de Cas.

Deux Gestionnaires de Cas, formés et ayant obtenu le DU, interviennent sur le territoire.

2.4.1 Les entrées en gestion de cas.

Les entrées en gestion de cas sont validées dans le cadre de Commissions Maintien à Domicile Fragile, dont la fiche d'orientation, la procédure et la note d'information ont été actualisées en 2021 (cf annexes). La charte, signée par l'ensemble des professionnels présents à chaque commission, a également été actualisée.

- ➔ **Les situations présentées réunissant les critères nationaux de la gestion de cas, entrent dans le dispositif**. Afin de ne pas permettre l'entrée de situations qui ne relèveraient pas d'un accompagnement en gestion de cas, la commission demandait en 2019 un diagnostic des troubles. Cela permettait de cibler les personnes relevant bien du dispositif et non celles souffrant de troubles psychiatriques, situations pour lesquelles les Gestionnaires de Cas ne sont pas formées. Néanmoins, ce critère exigeant exclut un certain nombre de situations.

L'organisation de ces commissions a dû être adaptée à la crise sanitaire : les commissions ont pu être maintenues en visioconférence, avec l'application du process garantissant la sécurisation et la confidentialité des données, de la même façon qu'en présentiel. Le fait de pouvoir participer à distance aux commissions a finalement renforcé la présence des professionnels orientant les situations en commission.

En 2021, 18 commissions ont permis d'étudier 39 situations, orientées par différents professionnels :

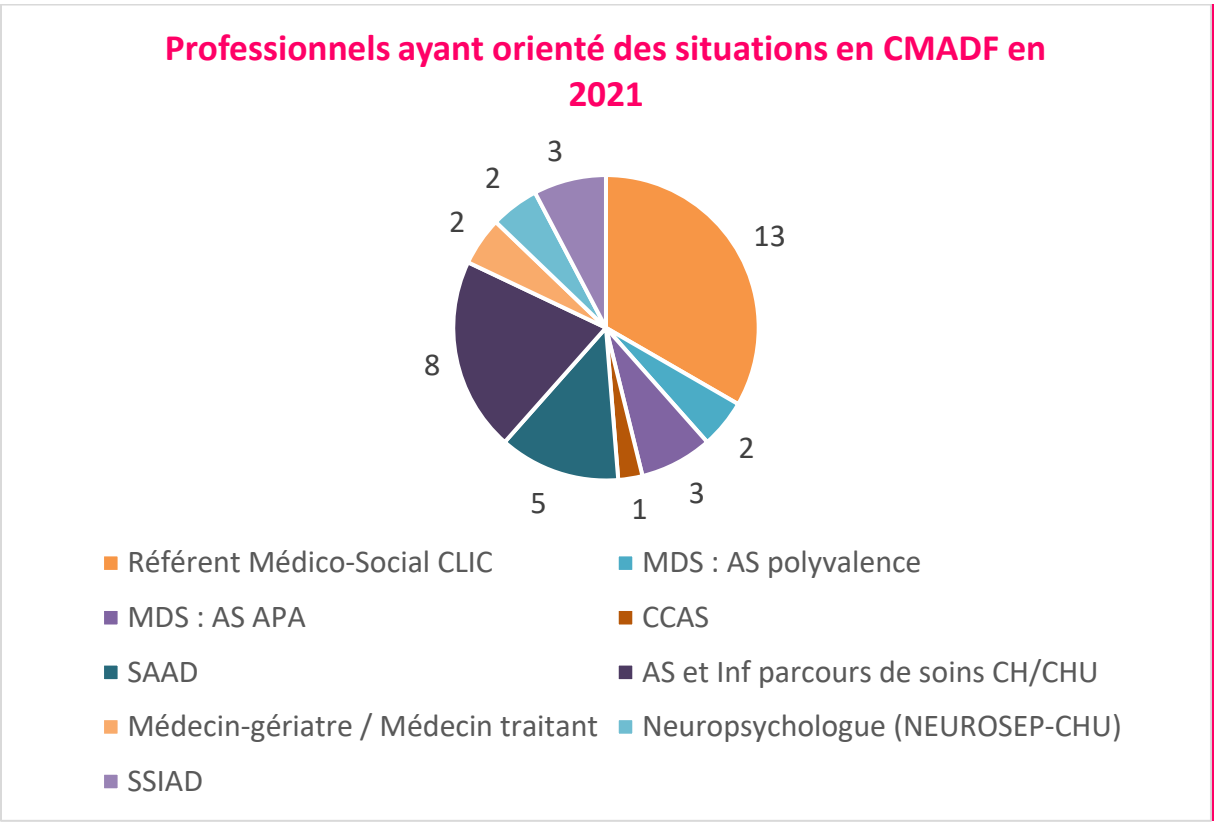

- ➔ **35% des situations sont orientées par les Référents Médico-Sociaux du CLIC**, premier professionnel à orienter vers la Gestion de Cas.
- ➔ **62% des situations sont orientées par les membres de la commission** : l'implication directe des professionnels au sein de la commission, facilite l'orientation.
- ➔ **Les orientations proviennent bien de tous les secteurs** : social, médico-social, médical.

Autres précisions :

- **Les orientations provenant de la MDS** ne concernent pas toujours des personnes assez dépendantes pour relever de l'APA, d'où des orientations de la polyvalence.
- **Les orientations provenant du Centre Hospitalier de Riom** sont essentiellement adressées par l'Infirmière Parcours de Soins, les Assistantes Sociales, en concertation avec les Médecins.
- **L'orientation via les CCAS** ne peut se faire que si le CCAS dispose de postes de travailleurs sociaux salariés. Dans le cas contraire, une primo-évaluation est demandée aux RMS du CLIC.

Une situation a été présentée de façon anonyme, le professionnel n'ayant pu obtenir l'accord de la personne.

13/01/2022 : 4 situations	05/05/2021 : 1 situation	04/08/2021 : 1 situation
10/02/2021 : 1 situation	19/05/2021 : 1 situation	01/09/2021 : 1 situation
24/02/2021 : 2 situations	02/06/2021 : 3 situations	15/09/2021 : 4 situations
10/03/2021 : 2 situations	16/06/2021 : 2 situations	13/10/2021 : 4 situations
24/03/2021 : 1 situation	30/06/2021 : 2 situations	10/11/2021 : 4 situations
21/04/2021 : 3 situations	21/07/2021 : 2 situations	22/12/2021 : 1 situation

Suites données après commission :

- 59% (23) sont entrées en Gestion de Cas ;
- 18% (7) signalement
- 10% (4) ont été présentées pour une première concertation entre professionnels et permet de garder une vigilance accrue quant à leur évolution ;
- 2 situations ont été orientées vers un suivi médico-social CLIC ;
- Une situation a été étudiée en réunion situation complexe, organisée par le CLIC avec l'ensemble des professionnels intervenant auprès d'elle ;
- Une situation a été orientée vers un accompagnement psychologique et un suivi médical ;
- Une situation a été orientée vers une révision du plan APA.

2.4.2 La gestion de cas en quelques chiffres.

ENTREES, SORTIES, DUREES DEPUIS LE DEBUT DE LA MAIA

- **2009 : 5 entrées**

Prise de poste du premier GC au 01/12/2009

	N°	date d'entrée	date de sortie	durée	motif de sortie
2009 Laurence LADAVIERE	16	01/10/2009	01/04/2010	182	Entrée en institution
	17	01/12/2009	01/04/2010	121	Décès
	18	01/01/2009	01/03/2010	424	Entrée en institution
	30	01/12/2009	01/01/2011	396	Refus de la personne
	52	01/12/2009	01/01/2011	730	Entrée en institution

- **2010 : 19 entrées**

	N°	date d'entrée	date de sortie	durée	motif de sortie
2010 Laurence LADAVIERE	1	11/09/2010	01/02/2011	143	Entrée en institution
	2	03/03/2010	01/06/2012	821	Décès
	3	02/05/2010	29/10/2010	180	Décès
	4	08/02/2010	05/04/2014	1517	Autre
	5	18/06/2010	25/07/2010	37	Décès
	6	26/07/2010	26/08/2010	31	Entrée en institution
	7	28/06/2010	21/12/2015	2002	Entrée en institution
	8	22/03/2010	20/12/2010	273	Entrée en institution
	9	01/01/2010	01/01/2011	365	Décès
	10	30/06/2010	01/11/2012	855	Entrée en institution
	11	05/03/2010	26/04/2010	52	Entrée en institution
	13	20/07/2010	01/10/2010	73	Entrée en institution
	14	01/06/2010	01/10/2010	122	Refus de la personne
	15	01/06/2010	30/03/2011	302	Entrée en institution
	24	03/11/2010	10/03/2011	127	Décès
	28	01/10/2010	17/02/2011	139	Entrée en institution
	29	30/06/2010	01/01/2014	1281	Autre
	31	01/01/2010	01/01/2012	730	Autre
	48	12/10/2010	27/06/2012	624	Refus de la personne

- **2011 : 23 entrées**

	N°	date d'entrée	date de sortie	durée	motif de sortie
2011	19	21/03/2011	10/06/2012	447	Entrée en institution

Laurence LADAVIERE	20	29/03/2011	25/10/2011	210	Entrée en institution
	21	06/01/2011	14/03/2011	67	Entrée en institution
	22	06/01/2011	01/01/2012	360	Refus de la personne
	23	25/03/2011	15/02/2012	327	Refus de la personne
	25	13/01/2011	11/05/2013	849	Décès
	26	24/01/2011	27/07/2011	184	Déménagement hors secteur
	27	24/01/2011	27/07/2011	184	Déménagement hors secteur
	32	23/05/2011	28/06/2011	36	Entrée en institution
	33	12/05/2011	01/12/2011	203	Entrée en institution
	34	12/05/2011	25/10/2011	166	Entrée en institution
	35	13/04/2011	01/10/2011	171	Refus de la personne
	36	07/04/2011	01/05/2011	24	Autre
	37	10/08/2011	01/12/2011	113	Décès
	38	10/08/2011	25/10/2011	76	Décès
	39	19/09/2011	27/09/2011	8	Refus de la personne
	40	26/09/2011	26/09/2011	0	Autre
	41	29/09/2011	23/12/2013	816	Entrée en institution
	42	18/10/2011	09/11/2011	22	Entrée en institution
	43	01/01/2011	01/06/2012	517	Autre
	44	09/11/2011	01/05/2012	174	Refus de l'entourage
	45	11/12/2011	17/01/2013	403	Entrée en institution
	47	01/10/2011	01/05/2012	213	Entrée en institution

- 2012 : 37 entrées

Départ de la Responsable Julie BROUSSEAU et arrivée de Céline DA CUNHA
Arrivée du premier Pilote MAIA Armelle KOWALCZYK
Demande de renfort Gestionnaire de Cas

	N°	date d'entrée	date de sortie	durée	motif de sortie
2012 Laurence LADAVIERE	12	13/07/2012	01/09/2012	50	Entrée en institution
	46	04/01/2012	26/07/2012	204	Décès
	49	29/02/2012	10/02/2013	347	Refus de l'entourage
	50	21/03/2012	01/10/2012	194	Refus de l'entourage
	51	01/01/2012	01/01/2012	0	Refus de l'entourage
	53	13/01/2012	13/02/2012	31	Entrée en institution
	54	27/03/2012	01/12/2012	249	Autre
	55	26/01/2012	01/01/2013	341	Autre
	56	01/06/2012	01/10/2012	122	Autre
	57	04/04/2012	01/03/2015	1061	Décès
	58	01/06/2012	01/02/2013	245	Entrée en institution
	59	12/06/2012	26/04/2013	318	Décès
	60	15/06/2012	26/12/2012	194	Décès
	61	22/06/2012	26/06/2012	4	Entrée en institution
	62	27/06/2012	05/11/2012	131	Entrée en institution
	63	27/06/2012	05/11/2012	131	Entrée en institution
	64	27/06/2012	01/10/2013	461	Entrée en institution
	65	30/07/2012	13/07/2013	348	Décès
	66	01/10/2012	15/06/2014	622	Décès
	67	01/10/2012	01/07/2014	638	Décès
	68	10/05/2012	16/01/2013	251	Refus de la personne
	69	10/05/2012	16/01/2013	251	Refus de la personne
	70	19/04/2012	01/07/2012	73	Refus de la personne
	71	13/09/2012	01/05/2013	230	Décès
	72	01/09/2012	01/11/2013	426	Entrée en institution
	73	24/09/2012	11/10/2012	17	Entrée en institution
	74	01/10/2012	01/11/2013	396	Refus de la personne
	75	01/11/2012	01/01/2013	61	Refus de l'entourage
	76	01/11/2012	09/01/2017	1530	Entrée en institution
	77	01/01/2012	01/01/2012	0	Autre

	78	06/11/2012	01/10/2013	329	Décès
	79	26/10/2012	20/05/2014	571	Refus de la personne
	80	13/11/2012	20/05/2014	571	Autre
	81	20/11/2012	30/08/2015	1013	Décès
	82	19/11/2012	22/06/2016	1311	Décès
	86	10/12/2012	10/09/2015	1004	Déménagement hors secteur
	87	19/12/2012	01/11/2013	317	Décès

- 2013 - 31 entrées

	N°	date d'entrée	date de sortie	durée	motif de sortie
2013 Laurence LADAVIERE	83	07/01/2013	01/04/2014	449	Entrée en institution
	84	07/01/2013	01/11/2014	663	Entrée en institution
	85	08/01/2013	08/04/2013	90	Entrée en institution
	88	11/03/2013	17/11/2015	981	Entrée en institution
	89	02/02/2013	01/07/2013	149	Autre
	90	14/01/2013	01/11/2013	291	Refus de la personne
	91	04/02/2013	11/10/2013	249	Refus de la personne
	92	18/02/2013	01/11/2013	256	Entrée en institution
	93	12/03/2013	01/11/2013	256	Entree en institution
	94	10/04/2013	05/11/2013	209	Refus de la personne
	95	13/05/2013	13/05/2013	0	Décès
	96	22/03/2013	06/04/2013	15	Entrée en institution
	97	14/01/2013	11/10/2013	270	Refus de la personne
	98	01/06/2013	03/02/2017	1343	Entrée en institution
	99	24/06/2013	01/05/2014	311	Entrée en institution
	100	19/06/2013	03/08/2015	775	Entrée en institution
	101	29/04/2013	01/03/2016	1037	Entrée en institution
	102	19/07/2013	25/11/2014	494	Entrée en institution
	103	19/07/2013	01/09/2016	1140	Entrée en institution
	104	25/07/2013	01/04/2014	250	Refus de la personne
	105	29/07/2013	11/10/2013	74	Autre
	106	29/07/2013	18/04/2018	92	Entrée en institution
	109	05/12/2013	01/05/2014	147	Décès
	110	05/08/2013	05/08/2013	0	Décès
	111	06/09/2013	28/05/2014	264	Entrée en institution
	112	06/09/2013	28/05/2014	264	Ne nécessite plus un suivi GC
	115	01/01/2013	01/01/2013	0	Autre
	116	01/01/2013	01/08/2015	942	Autre
	118	21/11/2013	02/01/2014	42	Décès
	120	01/12/2013	01/03/2014	90	Entrée en institution
	126	01/01/2013	01/01/203	0	Décès

- 2014 : 21 entrées

Septembre : arrivée de Stéphane VILLARD - 2ème Gestionnaire de Cas
Secteur Riom/Limagne couvert par Laurence LADAVIERE et secteur Combrailles + 5 communes du secteur Mont-Dore couvert par Stéphane VILLARD.
Juin 2014-février 2016 : arrêt maladie Laurence LADAVIERE
Février 2014 : arrivée du Pilote Matthieu KORHUMMEL

	N°	date d'entrée	date de sortie	durée	motif de sortie
2014	107	01/04/2014	01/10/2018	1644	Entrée en institution
	108	01/04/2014	20/08/2018	1602	Décès

Laurence LADAVIERE	113	01/03/2014	01/03/2014	0	Refus de l'entourage
	114	01/03/2014	01/03/2014	0	Refus de l'entourage
	117	10/02/2014	01/07/2016	872	Entrée en institution
	119	01/03/2014	01/09/2014	184	Entrée en institution
	122	01/03/2014	25/07/2016	877	Décès
	123	01/01/2014	01/01/2014	0	Décès
	124	19/05/2014	03/10/2015	502	Autre
	125	30/04/2014	30/03/2015	334	Refus de l'entourage
	130	13/05/2014	08/08/2017	1183	Décès
	139	01/01/2014	01/01/2014	0	Refus de l'entourage

	N°	date d'entrée	date de sortie	durée	motif de sortie
2014 Stéphane	1	29/09/2014	25/03/2017	908	décès
	2	20/10/2014	01/06/2015	224	Entrée en institution
	3	20/10/2014	13/09/2017	1059	Entrée en institution
	4	21/10/2014	24/12/2014	64	Entrée en institution
	5	22/10/2014			
	6	22/10/2014	04/11/2020	2205	Décès
	7	30/10/2014	28/08/2017	1033	Entrée en institution
	8	21/11/2014			

- 2015 : 24 entrées

Avril : départ du Pilote Matthieu KORHUMMEL
Juillet : arrivée d'Anne GARRY, Responsable
Novembre : arrivée de Laure PAVIER - Pilote Maia
Novembre : départ de Stéphane VILLARD

	N°	date d'entrée	date de sortie	durée	motif de sortie
2015 Laurence LADAVIERE	121	01/01/2015	01/01/2015	0	Refus de la personne
	127	03/06/2015	11/09/2015	100	Refus de l'entourage
	129	19/05/2015	29/03/2017	680	Entrée en institution
	131	07/09/2015	12/12/2018	1192	Entrée en institution
	132	30/09/2015	15/05/2016	228	Entrée en institution
	133	05/02/2015	05/12/2016	669	Entrée en institution
	134	05/02/2015	05/12/2016	669	Entrée en institution
	135	24/09/2015	09/11/2015	46	Entrée en institution
	136	24/09/2015	09/11/2015	46	Entrée en institution
	137	05/05/2015	15/10/2015	163	Déménagement hors secteur
	138	30/07/2015	09/09/2015	41	Refus de l'entourage
	140	25/11/2015	01/12/2016	372	Entrée en institution
	144	15/12/2015	15/09/2016	275	Entrée en institution
	151	01/10/2015	21/03/2020	1633	Décès

	N°	date d'entrée	date de sortie	durée	motif de sortie
2015 Stéphane	9	05/01/2015	30/12/2015	359	Entrée en institution
	10	29/01/2015	10/06/2019	1593	décès
	12	09/02/2015	05/08/2015	177	décès
	13	03/03/2015	18/10/2016	595	Entrée en institution
	14	28/01/2015	01/03/2016	398	Entrée en institution
	15	10/03/2015	20/02/2019	1443	décès
	16	08/09/2015	04/09/2016	362	décès
	17	07/05/2015	15/01/2016	253	Entrée en institution
	18	10/09/2015	27/03/2017	564	décès
	19	09/09/2015	30/03/2016	203	décès

- 2016 : 41 entrées

Arrivée de Magali FAVA - 2ème Gestionnaire de Cas en février, secteur Combrailles et 5 communes du Mont-Dore
Juin : départ de Laure PAVIER

	N°	date d'entrée	date de sortie	durée	motif de sortie
2016 Laurence LADAVIERE	128	01/01/2016	01/04/2016	91	Refus de l'entourage
	141	12/01/2016	24/08/2016	225	Entrée en institution
	142	05/11/2016	13/03/2017	128	Entrée en institution
	145	21/01/2016	17/11/2016	301	Entrée en institution
	146	21/01/2016	16/11/2016	300	Entrée en institution
	147	27/01/2016	29/09/2017	611	Décès
	148	25/01/2016	05/06/2016	132	Entrée en institution
	149	25/01/2016	05/06/2016	132	Entrée en institution
	150	02/02/2016			
	152	22/02/2016	09/03/2017	381	Décès
	153	08/04/2016	10/05/2017	397	Décès
	154	10/05/2016	30/08/2016	112	Décès
	155	01/04/2016	08/06/2016	37	Entrée en institution
	156	25/07/2016	14/10/2016	81	Décès
	157	12/02/2016	01/01/2017	324	Entrée en institution
	158	29/09/2016	15/01/2020	1203	Entrée en institution
	159	30/06/2016	09/08/2018	770	Entrée en institution
	160	30/08/2016			
	161	12/09/2016	01/02/2017	142	Entrée en institution
	162	16/09/2016			
	163	15/10/2016	18/03/2019	884	Entrée en institution
	164	07/12/2016	18/03/2019	831	Entrée en institution
	165	29/09/2016	07/08/2020	1408	Entrée en institution
	166	05/12/2016	16/10/2017	315	Entrée en institution
	167	01/12/2016			
	168	12/12/2016	20/04/2018	494	Entrée en institution

	N°	date d'entrée	date de sortie	durée	motif de sortie
2016 Magali	11	23/03/2016			
	19	30/03/2016	31/08/2016	154	Entrée en institution
	20	30/03/2016	01/11/2016	216	Décès
	21	30/03/2016	13/06/2018	805	Entrée en institution
	22	12/04/2016	15/09/2017	521	Entrée en institution
	23	13/05/2016	23/05/2018	764	Entrée en institution
	24	30/03/2016			
	25	30/03/2016	26/07/2019	1213	Décès
	26	14/04/2016	19/10/2021	2014	Décès
	27	01/08/2016	11/08/2018	740	Décès
	28	01/08/2016	4/8/2020	1464	Entrée en institution
	29	01/08/2016	08/08/2017	372	Décès
	30	31/08/2016	04/12/2017	460	Entrée en institution
	31	07/12/2016	10/10/2019	1037	Décès
	32	07/12/2016	02/03/2019	815	Décès

- 2017 : 18 entrées

	N°	date d'entrée	date de sortie	durée	motif de sortie
2017 Laurence LADAVIERE	169	05/04/2017	01/04/2018	361	Refus de l'entourage
	170	05/04/2017	05/04/2017	0	Décès
	171	05/04/2017	15/09/2018	528	Entrée en institution
	172	05/04/2017	15/12/2021	1381	

	173	11/05/2017	08/03/2018	301	Entrée en institution
	174	24/05/2017	22/02/2019	639	Entrée en institution
	175	11/07/2017	10/11/2021	1583	
	176	24/10/2017			
	177	28/11/2017	30/07/2020	975	Décès

	N°	date d'entrée	date de sortie	durée	motif de sortie
2017 Magali	33	16/01/2017	29/03/2018	437	Entrée en institution
	34	04/01/2017	03/01/2020	1094	Décès
	35	08/03/2017	01/11/2017	238	Entrée en institution
	36	08/03/2017	04/04/2019	757	Entrée en institution
	37	05/04/2017	05/12/2017	244	Décès
	38	14/06/2017	14/02/2018	245	Autre
	39	18/10/2017	29/03/2018	162	Entrée en institution
	40	18/10/2017	20/09/2019	702	Décès
	41	15/11/2017	12/12/2017	27	Entrée en institution

- 2018 : 38 situations présentées en commission et 13 entrées.

Nouveau secteur Maia Riom Limagne Combrailles et Maia Mont-Dore.

	N°	date d'entrée	date de sortie	durée	motif de sortie
2018 Laurence LADAVIERE	178	24/01/2018	13/07/2018	170	Entrée en institution
	179	05/04/2018	14/01/2020	649	Décès
	180	18/04/2018			
	181	01/01/2018	10/05/2018	129	Décès
	182	13/06/2018	18/12/2018	188	Décès
	183	01/04/2018	03/08/2018	124	Entrée en institution
	184	01/08/2018	03/08/2018	2	Entrée en institution
	185	05/09/2018	25/07/2019	323	Entrée en institution
	186	24/10/2018	05/09/2019	316	Entrée en institution

	N°	date d'entrée	date de sortie	durée	motif de sortie
2018 Magali	42	15/11/201	12/12/2017	27	Entrée en institution
	43	30/05/2018			
	44	13/06/2018			
	45	24/10/2018	21/9/2020	698	Entrée en institution

- 2019 : 38 situations présentées en commission et 17 entrées.

Situations réparties selon la file active et non selon les secteurs.

	N°	date d'entrée	date de sortie	durée	motif de sortie
2019 Laurence LADAVIERE	187	01/01/2019	6/08/2020	583	Entrée en institution
	188	03/04/2019	18/08/2020	503	Décès
	189	03/06/2019			
	190	07/08/2019			
	191	04/09/2019	05/01/2020	150	Entrée en institution
	192	27/11/2019			
	193	16/12/2019	22/01/2020	36	Entrée en institution

	N°	date d'entrée	date de sortie	durée	motif de sortie
2019 Magali	46	17/04/2019	26/07/2019	100	Entrée en institution
	47	29/05/2019	28/11/2019	183	Décès
	48	15/07/2019	02/03/2022	961	décès
	49	12/06/2019	07/10/2021	848	Entrée en institution
	50	24/07/2019			
	51	04/09/2019			
	52	16/10/2019			
	53	16/10/2019	20/01/2020	96	Entrée en institution

	54	30/10/2019	31/05/2020	214	Décès
	55	29/11/2019	21/09/2020	297	Entrée en institution

- 2020 : 36 situations présentées en commission et 24 entrées (10 entrées Laurence LADAVIERE / 14 entrées Magali FAVA).

Ouverture aux personnes n'ayant pas de troubles cognitifs diagnostiqués.

	N°	date d'entrée	date de sortie	durée	motif de sortie
2020 Laurence LADAVIERE	194	08/01/2020	14/01/2020	6	Décès
	195	05/02/2020			
	196	19/02/2020			
	197	11/06/2020	24/03/2021	286	Entrée en institution
	198	24/06/2020			
	199	01/07/2020			
	200	22/07/2020			
	201	05/08/2020	04/11/2021	456	
	202	16/09/2020	01/10/2020	15	Décès
	203	30/09/2020	13/09/2021	348	Décès
	204	25/11/2020			

	N°	date d'entrée	date de sortie	durée	motif de sortie
2020 Magali	56	22/01/2020	04/03/2020	42	Entrée en institution
	57	22/01/2020	01/06/2021	496	Entrée en institution
	58	19/02/2020			
	59	10/06/2020	09/02/2021	355	Entrée en institution
	60	08/07/2020			
	61	24/06/2020			
	62	24/06/2020	12/11/2021	506	Décès
	63	08/07/2020	24/11/2021	518	Entré en institution
	64	08/07/2020			
	65	14/09/2020			
	66	30/09/2020	10/12/2020	71	Entré en institution
	67	30/09/2020			
	68	25/11/2020			
	69	25/11/2020			

- 2021 : 28 entrées (18 entrées Laurence LADAVIERE / 10 entrées Magali B0NNET-FAVA).

-

	N°	date d'entrée	date de sortie	durée	motif de sortie
2021 Laurence	205	04/01/2021			
	206	13/01/2021			
	207	13/01/2021			
	208	10/02/2021	29/03/2021	47	Entrée en institution
	209	24/02/2021			
	210	10/03/2021			
	211	24/03/2021	08/09/2021	168	Entrée en institution
	212	14/04/2021			
	231	14/04/2021			
	232	30/06/2021	07/02/2022	222	
	233	30/06/2021	03/02/2022	218	
	234	21/07/2021			
	235	04/08/2021			
	236	10/12/2021			

	237	28/10/2021			
	238	15/11/2021	13/12/2021	28	
	239	10/11/2021			
	240	10/11/2021			

	N°	date d'entrée	date de sortie	durée	motif de sortie
2021 Magali	70	16/12/2020	11/01/2022	391	Décès
	71	16/12/2020			
	72	10/03/2021			
	73	21/04/2021	16/02/2022	301	Entrée en institution
	74	21/04/2021	16/02/2022	301	Entrée en institution
	75	02/06/2021			
	76	15/09/2021			
	77	01/09/2021			
	78	13/10/2021			
	79	13/10/2021	18/02/2022	128	Décès
	80	13/10/2021	08/02/2022	118	Décès
	81	10/11/2021			

- « Autre » motif de sortie (jusqu'en 2016) :
  - arrivée d'un Mandataire Judicaire à la Protection des Majeurs (répartition complexe des missions)
  - situation suivie en psychiatrie (service social de Sainte-Marie orientant beaucoup de situations jusqu'en 2013)
  - refus d'accompagnement de la personne et de la famille.

- Cases vides = suivis actifs

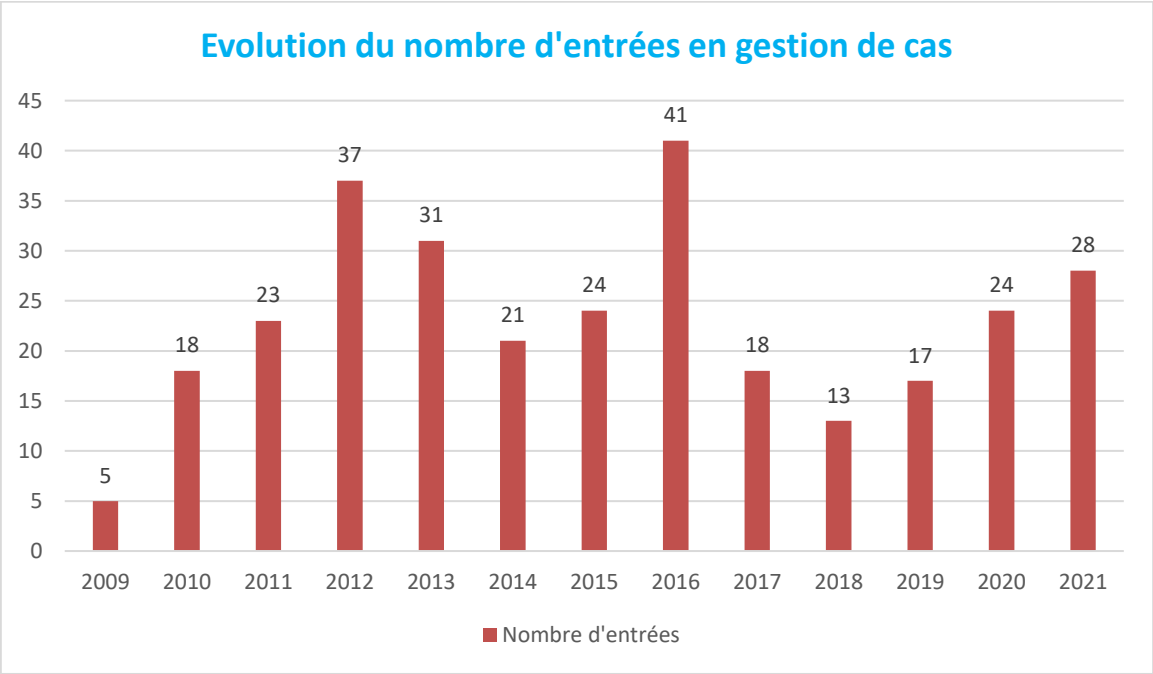

2014 : arrivée d'un second Gestionnaire de Cas.

2021 : 28 entrées (Laurence LADAVIERE : 18 entrées / Magali BONNET-FAVA : 10 entrées).

- Evolution de la file active :

	ETP	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Laurence LADAVIERE	1	5	24	37	54	57	57	40	19	39	26	20	33	**39**
Magali BONNET-FAVA	1							16	17	31	31	28	34	**37**

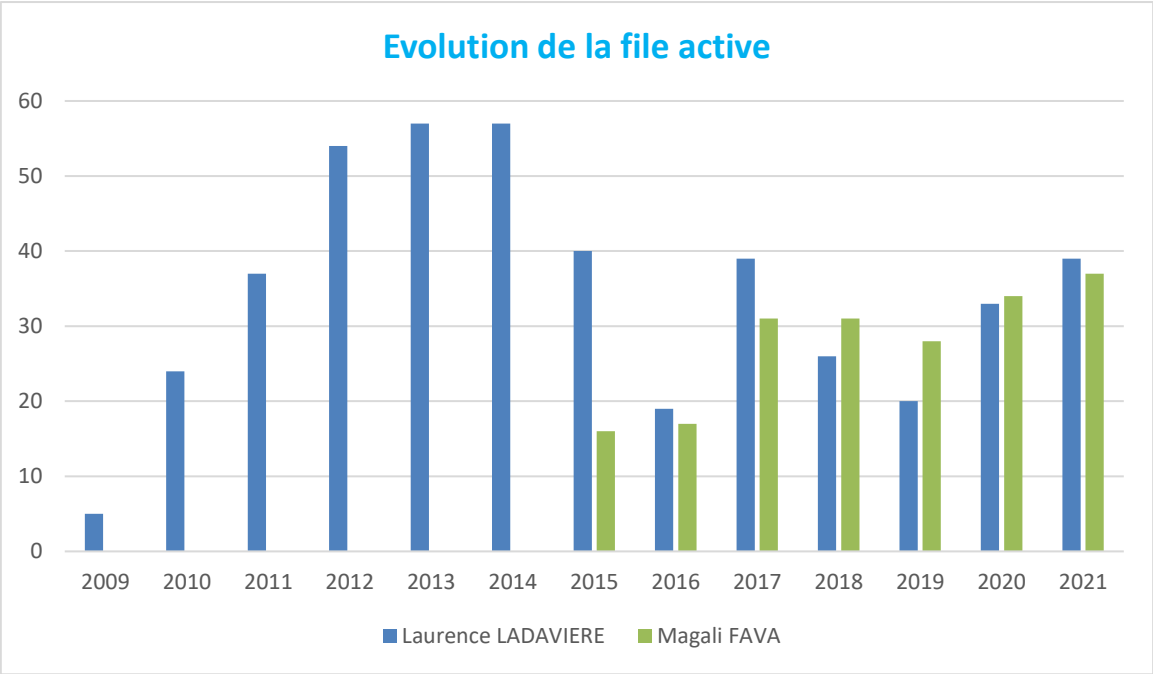

- Profil des personnes suivies :

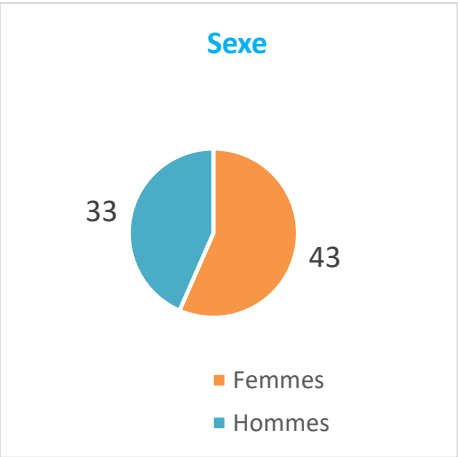

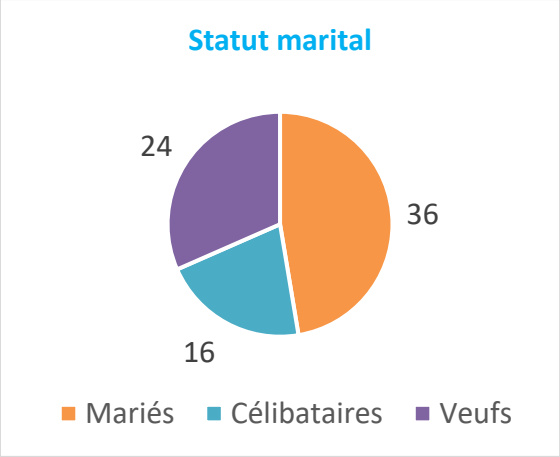

Moyenne d'âge en 2021 : 84 ans

Les personnes suivies en gestion de cas sont celles qui réunissent les critères requis.
La plupart des situations complexes se caractérise de la façon suivante :

Personnes atteintes de troubles neurodégénératifs et/ou psychiatriques
Personnes refusant catégoriquement toute aide
Personnes dont l'aidant principal est épuisé

- Activité des Gestionnaires de Cas :

De janvier à décembre 2020		
	Laurence LADAVIERE	Magali BONNET-FAVA
Visites à domicile, accompagnements physiques aux rendez-vous médicaux et au Tribunal d'Instance	187	132
Réunions de concertation et partenaires	0	4
Réunions départementales GC trimestrielles	1	1
Espace ressources GC : espace dédié à un échange autour de situations suivies	0	0
File active	39	37

Magali BONNET-FAVA, fut absente du 18/01/2021 au 28/07/2021 inclus, remplacée par Céline JOLY du 01/03/2021 au 02/07/2021. Magali BONNET-FAVA a repris à temps partiel (80%).

2.4.3 Communication spécifique à la gestion de cas.

La fiche de présentation simple de la MAIA rédigée en 2019, afin d'intégrer le livret d'accueil de la structure *(annexe 4)*, est utilisée pour présenter la Gestion de Cas avec un vocabulaire abordable pour les personnes et leurs proches.

Pour les professionnels, la fiche de présentation départementale est utilisée.

2.4.4 Utilisation des outils métier.

En 2021, le Pilote MAIA a eu plusieurs échanges avec le GCS SARA concernant l'utilisation et le développement des outils MonSisra et Mes Patients.

Les Gestionnaires de Cas utilisent MonSisra pour communiquer avec les professionnels qui y ont également accès. La messagerie sécurisée est également utilisée pour l'envoi des situations présentées en commission, aux différents membres permanents, et du compte-rendu individuel pour chaque situation.

La fiche de consentement *(annexe 5)* **créée est signée par toutes les personnes suivies en gestion de cas**, avant saisie des données sur Mes Patients. Sans ce consentement, aucune donnée n'est saisie sur l'outil.

2.4.5 Création d'outils complémentaires, en lien avec la gestion de cas.

En 2020, un kit de magnets a été créé, toujours utilisé en 2021, permettant aux personnes souffrant de troubles cognitifs, d'accéder facilement aux coordonnées des professionnels les accompagnant et de mémoriser les dates et les jours d'intervention/rendez-vous.

2.4.6 Plans de formation 2021 des Gestionnaires de Cas.

En 2021, les Gestionnaires de Cas ont pu participer à différentes formations et conférences, permettant l'actualisation et le développement de connaissances et compétences :

☑ Adaptation au poste, actualisation de connaissances/compétences ☐ Formation certifiante ☐ VAE ☐ Bilan de compétences ☐ Congés Individuel de Formation ☐ Autres	2020-2021 4 journées	Evaluation de la douleur	Comprendre les types de douleurs, les prendre en charge, les déceler	Formation très intéressante Techniques pour déceler la douleur chez les personnes ayant des troubles cognitifs
☑ Adaptation au poste, actualisation de connaissances/compétences ☐ Formation certifiante ☐ VAE ☐ Bilan de compétences	15/06/2021 7h00	La fin de vie Les soins sous contrainte	Actualiser les connaissances	Apport de connaissances Très technique pour les soins sous contrainte.

☐ Congés Individuel de Formation ☐ Autres				

2.4.7 Accueil de stagiaires Gestionnaires de Cas.

Malgré l'habilitation obtenue fin 2018 pour devenir terrain de stage DIU Gestionnaire de cas, aucun stagiaire n'a pu être accueilli en 2021 (un stagiaire sera accueilli 1er semestre 2022).

2.5. Le Pilote.

2.5.1 Encadrement et accompagnement de la gestion de cas.

Des points MAIA réguliers, avec les Gestionnaires de Cas, sont animés par le Pilote. Ces derniers permettent d'échanger sur les difficultés relatives aux accompagnements et l'articulation de leurs missions avec les partenaires. Les Gestionnaires de Cas communiquent également les besoins repérés sur le terrain et des pistes d'action sont envisagées.

Ces points ont été d'autant plus réguliers, en 2021, pour communiquer les avancées concernant la création du Dispositif d'Appui à la Coordination, en présence du Président de l'association.

2.5.2 La promotion de la MAIA et de la gestion de cas.

Le Pilote MAIA rencontre, tout au long de l'année, les différents acteurs, et présente donc le principe de la MAIA et de la Gestion de Cas, dans le cadre de :

- réunions de concertation pour l'accompagnement de situations individuelles complexes ;
- réunions partenariales diverses ;
- sollicitations pour participer aux nombreuses études de besoins du territoire.

Il intervient également, chaque année, pour la présentation de la MAIA auprès de futurs professionnels :

Futurs professionnels	Contexte	MAIA/Gestion de cas
Capacité Gériatrie Faculté de Médecine	Module de formation le 08/12/2021 Tous les 2 ans	☑ MAIA ☑ Gestion de cas
DECESF Lycée Sidoine Apollinaire	Module de formation le 15/06/2021	☑ MAIA ☑ Gestion de cas

2.5.3 Le rôle du Pilote pour le guichet intégré.

Le Pilote favorise le décloisonnement du secteur social, médico-social, médical, par l'animation des groupes de travail cités ci-dessus et par l'organisation et la pérennisation des Commissions Maintien à Domicile Fragile qui réunit les 3 secteurs :

MEDICAL	MEDICO-SOCIAL	SOCIAL
• Médecins-Gériatres CEGERM • Infirmière Parcours de Soins du CH	• Pilote MAIA / Responsable CLIC • Gestionnaires de Cas MAIA • Référentes Médico-Sociales	• Référente Autonomie • Assistantes sociales APA

Le Pilote a organisé deux conférences territoriales, le 15 juin 2021, animées par Gaëlle COSTIOU, Enseignant-Chercheur à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique et Juriste en Droit de la Santé.

LA FIN DE VIE	LES SOINS SOUS CONTRAINTE
Rappel du contexte (loi Léonetti 2005 et Claeys Léonetti 2016, affaire Vincent Lambert...) et philosophie globale de la législation Droit des personnes à l'accompagnement en fin de vie Droit aux soins palliatifs Droit à la prise en charge de la souffrance Droit général à la prise en charge de la souffrance Recours aux traitements à double effet Droit à la sédation profonde et continue jusqu'au décès Droit à la prise en compte de la volonté Personne de confiance Directives anticipées Droit de ne pas subir d'obstination déraisonnable Notion d'obstination déraisonnable Droit au refus des traitements pour les personnes en mesure d'exprimer leur volonté Conditions d'arrêt et de limitation des traitements pour les personnes qui ne peuvent plus exprimer leur volonté Procédure collégiale et décision médicale Place des directives anticipées Place des proches (personne de confiance, famille...) Précisions jurisprudentielles sur la décision d'arrêt et de limitation Recours possibles	Rappel du contexte : évolution de la législation vers davantage de contrôle des mesures L'admission en soins sous contrainte : Les voies d'admission en soins sous contrainte (demande d'un tiers, péril imminent, demande du représentant de l'Etat, procédures d'urgence) Les modalités de délivrance des soins sous contrainte (hospitalisation, ambulatoire, domicile...) Le contrôle judiciaire des admissions en soins sous contrainte (fondement de l'intervention du juge, mode de saisine, rôle du juge) Les droits de la personne soignée sans consentement Le principe général de l'atteinte minimale aux droits Les droits incompressibles L'encadrement de l'usage de la contention et de l'isolement en psychiatrie (contrôle du juge, registre, durée, prescription, surveillance...) L'encadrement des sorties La fin de la mesure de soins sans consentement La décision médicale Les procédures renforcées

39 professionnels du territoire ont été accueillis sur ces deux conférences.

2.5.3 Implication du Pilote dans les études territoriales.

Le Pilote participe aux études menées sur le territoire, avec par exemple, en 2021 :

- les diagnostics territoriaux des CLS ;
- les études de besoin habitat ;
- l'initiative REPROF contre les violences conjugales ;
- l'Analyse des Besoins Sociaux de la ville de Riom.

Le Pilote a été à l'initiative du groupe de travail « solutions de répit », présenté précédemment.

Le Pilote participe aux réunions départementales des Pilotes.

3) Conclusion.

3.1. Les principaux constats et enseignements.

La gestion de cas permet l'accompagnement des situations les plus fragiles, sur la durée et une coordination des aides et intervenants. Les acteurs s'appuient sur ce dispositif pour accompagner les situations les plus complexes sur le long-terme. L'absence de dispositif prenant en charge de la même façon, les personnes souffrant de troubles psychiatriques, entraine l'orientation de ces situations vers la MAIA. Les Gestionnaires de Cas qui ne sont pas formés pour ces situations peuvent être en difficulté si la personne entre en gestion de cas, c'est pourquoi un diagnostic des troubles était jusqu'en 2020 exigé. Sans l'accompagnement en Gestion de Cas, renforcé, individualisé, au long cours, la personne ne peut rester à son domicile :

- Evaluation fine et multidimensionnelle des besoins ;
- Mise en place et coordination des aides ;
- Suivi de la mise en place des aides et orientation des interventions selon les besoins précis de la personne, qui évoluent constamment ;
- Gestion de la prise des rendez-vous médicaux et accompagnement des personnes pour assurer le parcours de soins…

De nombreuses interrogations se posent avec l'évolution du dispositif vers le DAC pour le maintien de ces suivis, dans les mêmes conditions, indispensables pour que les patients.

La MAIA est connue des acteurs qui se reposent sur ce dispositif pour l'accompagnement des situations les plus complexes, qui demandent un suivi long et intensif. Une entrée en gestion de cas, dans les temps, permet de travailler le maintien à domicile et d'apporter les conditions indispensables à celui-ci.

Le guichet intégré se déploie à travers des groupes thématiques : les acteurs tiennent à ce que ces derniers soient axés sur des leviers d'action très concrets. La mobilisation des acteurs étant difficile, ces derniers manquant de temps, il est essentiel de leur montrer ce que le guichet intégré peut leur apporter au quotidien. L'élargissement des Commissions Maintien à Domicile Fragile aux différents membres du Centre Hospitalier et des AS APA, a permis une expertise renforcée et une meilleure appropriation de la méthode.

Le large territoire de la MAIA Riom Limagne Combrailles exige deux diagnostics territoriaux différents en dissociant le territoire des Combrailles et le territoire Riom/Limagne. De nombreux dispositifs ont pu se développer dans les Combrailles alors que le territoire Riom/Limagne est par exemple dépourvu de de solutions de répit.

La difficulté principale repérée concerne également les listes d'attente des SSIAD et cabinets infirmiers, encore trop peu nombreux à pratiquer les soins de nursing. Les solutions sont parfois difficiles à trouver pour les situations les plus complexes, avec des professionnels amenés à se retirer. Le nombre de médecins est de moins en moins important et ces derniers ne se déplacent pas toujours au domicile, comme les kinésithérapeutes. Beaucoup de personnes renoncent aux soins aujourd'hui, ne pouvant se déplacer, notamment pour consulter les spécialistes (bilans gériatriques…).

3.2. La dynamique locale autour du projet.

La dynamique locale autour du projet s'est installée progressivement mais reste à conforter. Des rappels sur la gestion de cas et le guichet intégré doivent être réguliers auprès des acteurs. Une attention particulière doit être portée aux besoins territoriaux afin de déployer le guichet intégré, de façon concrète. La MAIA permet la co-construction de réponses territoriales et l'animation du réseau de professionnels.

ANNEXE 1 – Fiche d'orientation CMADF.

FICHE D'ORIENTATION
COMMISSION MAINTIEN A DOMICILE FRAGILE

Nous vous remercions de compléter cette fiche avec la plus grande précision pour une étude complète de la situation en commission.

Professionnel qui établit la fiche :

NOM Prénom :
Fonction
Téléphone :
Mail :

Coordonnées de la personne à contacter au sujet de la demande :

□ la personne
□ le demandeur
□ autre (NOM, prénom, lien) :
Adresse :
Tel :

Personne concernée :

NOM (de naissance et d'épouse Prénom) :
Adresse :
Téléphone :
Date naissance :
Lieu de naissance :
Statut marital :
□ marié □ veuf □ divorcé □ célibataire

La personne ou son représentant légal, à défaut les membres de sa famille, doit être informé de l'orientation de sa situation en commission. Par ailleurs, la note d'information, en annexe, doit lui être remise pour information.

Si ce prérequis ne peut être respecté, nous vous invitons à anonymiser cette orientation.

PROBLEMATIQUES REPEREES

Santé :

□ **Troubles cognitifs** (mémoire, langage, savoir-faire, reconnaissance, jugement)
□ **Modifications du comportement** (déambulation, repli sur soi, désinhibition, hallucinations, sentiment de persécution, agressivité, troubles de l'humeur…)
□ **Polypathologie**
□ **Chutes à répétition et risque de chute**
□ **Risque nutritionnel**
□ **Essoufflement même au repos**
□ **Aucun médecin généraliste ou suivi médical**

Autonomie fonctionnelle :

□ **Retentissement sur les actes de la vie quotidienne** (se nourrir, se vêtir, se laver, assurer ses transferts, aller aux toilettes…)

□ **Retentissement sur les actes de la vie domestique** (faire les courses, le ménage, gérer son budget, sa prise de médicaments, l'entretien du linge, ses déplacements extérieurs…)

Précisions :	Précisions :

Aspects familiaux :

Nombre d'enfants :
Présence d'aidants familiaux : □ oui □ non
Aidant familial principal (NOM prénom, adresse, téléphone) :

□ **Problématique familiale**
□ **Isolement problématique**
□ **Risque ou suspicion de maltraitance**
□ **Refus d'aide et/ou de soins**
□ **Epuisement/décès de l'aidant**

Mesure de protection :

□ oui □ non

□ Sauvegarde de justice
□ Habilitation familiale
□ Curatelle simple
□ Curatelle renforcée
□ Tutelle

Personne/organisme en charge de la mesure (NOM, prénom, adresse, téléphone) :

Précisions :	Précisions :

Aspects économiques et administratifs :

□ **Difficulté dans la gestion courante**
□ **Précarité économique**
□ **Perte ou difficultés d'accès aux droits**

Sécurité environnementale :

□ **Habitat inadapté**
□ **Insalubrité**

Précisions :	Précisions :

- **Inadaptation de l'aide aux besoins :**

□ **L'aide ne répond pas ou mal aux besoins de la personne**
□ **Difficultés de coordination des interventions**
□ **Refus de la personne d'être accompagnée**

Précisions :

AIDES DEJA MISES EN PLACE

□ Médecin traitant	NOM du médecin : Contact (téléphone-mail) :
□ Aide à domicile	□ service prestataire □ service mandataire □ emploi direct/CESU NOM du service ou du professionnel : Contact (téléphone-mail) : Fréquence d'intervention : Prestations :
□ Soins infirmiers/SSIAD **□ HAD**	NOM du cabinet ou du professionnel : Contact (téléphone-mail) : Fréquence d'intervention : Soins dispensés :
□ Kinésithérapeute	NOM du cabinet ou du professionnel : Contact (téléphone-mail) : Fréquence d'intervention : Soins dispensés :
□ Portage de repas	□ service de portage de repas □ restaurant communal □ autre NOM du service ou du professionnel : Contact (téléphone-mail) : Fréquence d'utilisation :
□ Téléassistance	NOM du service : Contact (téléphone-mail) :
□ Accueil de jour	NOM du service : Contact (téléphone-mail) :
□ Plateforme d'accompagnement et de répit	NOM du service : Contact (téléphone-mail) :
□ ESA	NOM du service : Contact (téléphone-mail) :
□ Suivi social de polyvalence	NOM du travailleur social en charge du dossier : Contact (téléphone-mail) :
□ Suivi gériatrique-CEGERM	NOM du médecin : Contact (téléphone-mail) :
□ Suivi social hospitalier	Centre Hospitalier concerné : □ par une assistante sociale □ par l'infirmière parcours de soins NOM du professionnel : Contact (téléphone-mail) :
□ Suivi CLIC/MAIA	□ CLIC □ MAIA
□ Suivi CCAS	NOM du travailleur social ou de l'élu référent : Contact (téléphone-mail) :

PRISE EN CHARGE DES AIDES

□ **APA**	NOM du référent APA : Contact (téléphone-mail) :
□ **Aides caisses de retraite (PAP)**	Nom de la caisse de retraite : NOM du référent APA : Contact (téléphone-mail) :
□ **Aides MDPH**	NOM du référent MDPG : Contact (téléphone-mail) :

ALTERNATIVES AU MAINTIEN A DOMICILE ENVISAGEES

□ **Résidence Autonomie/service**	□ **EHPAD**	□ **Famille d'accueil**
□ Démarches en cours □ Demandes effectives	□ Démarches en cours □ Demandes effectives	□ Démarches en cours □ Demandes effectives

Etablissements envisagés :

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

……

……

……

……

……

Date et signature du professionnel ayant rempli la fiche :

□ **Souhait du professionnel de venir présenter la situation directement en commission, selon ses disponibilités (en présentiel ou en visioconférence)**

Cette fiche est à retourner au CLIC Riom Limagne Combrailles : secretariat@clic-riom.fr .
Dès réception, si vous avez coché la case « souhait du professionnel de venir présenter la situation directement en commission », vous serez recontacté pour vous communiquer les dates des prochaines commissions. Dans le cas contraire, vous pourrez être recontacté pour obtenir plus de précisions si nécessaire.
Un compte-rendu est systématiquement envoyé au professionnel orientant la situation.

ANNEXE 2 – Procédure de la CMADF.

PROCEDURE DE LA COMMISSION MAINTIEN A DOMICILE FRAGILE

La Commission Maintien A Domicile Fragile **s'adresse à tous les professionnels**. Elle a vocation à offrir un espace de concertation, interdisciplinaire et interprofessionnel, au sein duquel sont présentées des situations dont le maintien à domicile devient fragile.

Elle permet :

- **D'étudier finement les besoins de la situation, par une évaluation multidimensionnelle pluridisciplinaire et par l'échange d'informations entre les différents professionnels ;**
- **D'envisager/d'adapter les différentes pistes d'accompagnement individualisées mobilisables ;**
- **De renforcer la coordination des intervenants ;**
- **De soutenir le professionnel** qui oriente la situation.

La finalité de cette commission est de favoriser le maintien à domicile, dans les meilleures conditions, le plus longtemps possible. Le repérage d'un maintien à domicile fragile doit se faire dans les meilleurs délais, afin d'anticiper certains besoins et de diminuer par la suite les risques de ruptures.

Le fonctionnement de la CMADF.

La CMADF se tient toutes les deux semaines dans les locaux du CLIC (51 Rue Lafayette à RIOM) et/ou en visioconférence. Dans le dernier cas, l'outil Zoom est alors utilisé et les situations restent obligatoirement anonymes pendant les échanges en ligne.

La CMADF est animée par la Responsable Coordonnatrice du CLIC et réunit différents membres permanents :

Représentants du Centre Hospitalier Guy Thomas à Riom	Représentants de l'Association Réseau Seniors	Représentant du service APA du Conseil Départemental
- Un Médecin-Gériatre - L'Infirmière Parcours de Soins	- Les Référentes Médico-Sociales CLIC - Les Gestionnaires de Cas MAIA	- La Responsable Autonomie et Habitat de la DTS de Riom - Les Assistantes sociales APA des MDS du territoire

Ces membres permanents reçoivent, via la messagerie sécurisée MonSisra, le nom des situations étudiées en commission et le compte-rendu.

Le professionnel orientant une situation peut assister à la commission, uniquement pendant les échanges concernant la situation orientée par ses soins.

Comment solliciter la CMADF ?

Il vous suffit d'envoyer la fiche d'orientation dûment complétée, par mail, au CLIC Riom Limagne Combrailles : secretariat@clic-riom.fr .

- **Si le professionnel orientant la situation a coché la case « souhait du professionnel de venir présenter la situation directement en commission »,** il sera recontacté pour lui communiquer les dates des prochaines commissions.
- **Si le professionnel orientant la situation n'a pas coché la case « souhait du professionnel de venir présenter la situation directement en commission »,** il pourra être recontacté pour obtenir plus de précisions si nécessaire.

La personne ou son représentant légal, à défaut les membres de sa famille, doit être informé de l'orientation de sa situation en commission. Par ailleurs, la note d'information, en annexe, doit lui être remise pour information.
Si ce prérequis ne peut être respecté, Le professionnel doit anonymiser cette orientation.

A l'issue de la commission.

Un compte-rendu individualisé est systématiquement envoyé au professionnel orientant la situation.

La CMADF s'engage à étudier la situation et à proposer toutes les pistes d'accompagnement envisageables qu'elle a pu définir. En l'absence de solution envisageable dans l'immédiat, une veille sera proposée.

Des commissions dans le respect des règles de déontologie.

Chaque participant à la commission s'engage déontologiquement à respecter un devoir de confidentialité concernant le contenu des échanges et des éléments évoqués au sujet de la situation présentée et à appliquer le principe de discrétion quant aux éléments de la vie privée de la personne aidée.

Chaque participant s'engage à respecter le point de vue des autres intervenants, dans la volonté de favoriser un partage des compétences et des savoir-faire.

Une charte de fonctionnement de ces commissions, précisant les obligations des membres, leurs responsabilités, le rappel des sanctions, mais aussi les droits des usagers, est signée par l'ensemble des membres.

ANNEXE 3 – Note d'information de la CMADF.

NOTE D'INFORMATION
COMMISSION MAINTIEN A DOMICILE FRAGILE

La Commission Maintien A Domicile Fragile **s'adresse à tous les professionnels**. Elle a vocation à offrir un espace de concertation, interdisciplinaire et interprofessionnel, au sein duquel sont présentées des situations dont le maintien à domicile devient fragile.

Elle permet :

- **D'étudier finement les besoins de la situation, par une évaluation multidimensionnelle pluridisciplinaire et par l'échange d'informations entre les différents professionnels ;**
- **D'envisager/d'adapter les différentes pistes d'accompagnement individualisées mobilisables ;**
- **De renforcer la coordination des intervenants ;**
- **De soutenir le professionnel** qui oriente la situation.

La finalité de cette commission est de favoriser le maintien à domicile, dans les meilleures conditions, le plus longtemps possible. Le repérage d'un maintien à domicile fragile doit se faire dans les meilleurs délais, afin d'anticiper certains besoins et de diminuer par la suite les risques de ruptures.

Le fonctionnement de la commission.

La situation est orientée par le professionnel, via une fiche d'orientation, adressée au CLIC. Celle-ci ne sera, dans aucun cas, communiquée, elle ne servira qu'à présenter la situation en commission.

La commission se tient toutes les deux semaines dans les locaux du CLIC (51 Rue Lafayette à RIOM) et/ou en visioconférence. Dans le dernier cas, l'outil Zoom est alors utilisé et les situations restent obligatoirement anonymes pendant les échanges en ligne.

La commission est animée par la Responsable Coordonnatrice du CLIC et réunit différents membres permanents :

Représentants du Centre Hospitalier Guy Thomas à Riom	Représentants de l'Association Réseau Seniors	Représentant du service APA du Conseil Départemental
- Un Médecin-Gériatre - L'Infirmière Parcours de Soins	- Les Référentes Médico-Sociales CLIC - Les Gestionnaires de Cas MAIA	- La Responsable Autonomie et Habitat de la DTS de Riom - Les Assistantes sociales APA des MDS du territoire

Le professionnel orientant une situation peut assister à la commission, uniquement pendant les échanges concernant la situation orientée par ses soins.

La personne ou son représentant légal, à défaut les membres de sa famille, doit être informé de l'orientation de sa situation en commission. Par ailleurs, la note d'information, en annexe, doit lui être remise pour information.
Si ce prérequis ne peut être respecté, Le professionnel doit anonymiser cette orientation.

A l'issue de la commission.

La CMADF s'engage à étudier la situation et à proposer toutes les pistes d'accompagnement envisageables qu'elle a pu définir. En l'absence de solution envisageable dans l'immédiat, une veille sera proposée.

Un compte-rendu individualisé est systématiquement envoyé au professionnel orientant la situation et aux membres permanents. Ces derniers le reçoivent via la messagerie sécurisée MonSisra.

Services régionaux e-santé

Dans le cadre de votre prise en charge, sauf opposition de votre part, notre coordination pourra être amenée à utiliser les services de la plateforme régionale SISRA, hébergés chez un hébergeur de données de santé agréé par le Ministère en charge de la santé. Seuls les professionnels participant à votre prise en charge peuvent accéder à ces informations, après s'être dûment authentifiés.
Conformément aux dispositions de la loi du 4 mars 2002, vous pouvez avoir accès à votre dossier de prise en charge dans l'établissement en vous adressant au directeur ou à votre professionnel de santé référent.
Pour plus d'information sur les services SISRA ou les modalités de modification des données vous concernant : www.sante-ra.fr

Agréments CNIL : 1015613 et 899050

Des commissions dans le respect des règles de déontologie.

Chaque participant à la commission s'engage déontologiquement à respecter un devoir de confidentialité concernant le contenu des échanges et des éléments évoqués au sujet de la situation présentée et à appliquer le principe de discrétion quant aux éléments de la vie privée de la personne aidée.

Chaque participant s'engage à respecter le point de vue des autres intervenants, dans la volonté de favoriser un partage des compétences et des savoir-faire.

Une charte de fonctionnement de ces commissions, précisant les obligations des membres, leurs responsabilités, le rappel des sanctions, mais aussi les droits des usagers, est signée par l'ensemble des membres.

Si la visioconférence est utilisée pour présenter la situation, celle-ci le sera systématiquement de façon anonyme.

ANNEXE 4 – Fiche de présentation MAIA intégrée au livret d'accueil.

MAIA Méthode d'Action pour l'Intégration des Services dans le champ de l'Aide et des Soins

DES ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

La MAIA, méthode d'action financée par l'Agence Régionale de Santé, propose des accompagnements, sur la durée, et impulse différentes projets partenariaux permettant une meilleure coordination des acteurs et de répondre aux besoins repérés sur le territoire.

La MAIA propose, par le biais de ses professionnels dédiés, des accompagnements, sur la durée aux personnes :

- Pour lesquelles, une pathologie entrave l'autonomie fonctionnelle et décisionnelle, compromettant alors le maintien à domicile ;
- Pour lesquelles, l'aide et les soins prévus à domicile, sont insuffisants ou inadaptés ;
- Isolées, sans aidant ou dont l'aidant ne peut pas mettre en place et coordonner les réponses adaptées, au regard de la situation complexe de son proche.

La MAIA accompagne les personnes et favorise leur maintien à domicile, dans les meilleures conditions, le plus longtemps possible.

Le professionnel, dans ce cadre, propose des visites à domicile régulières pour évaluer avec précision l'évolution des besoins afin d'adapter, continuellement, les aides et soins nécessaires à domicile. Il coordonne alors l'accompagnement et facilite la mise en place des aides nécessaires.

L'entrée d'une personne dans ce dispositif, se décide en Commission Maintien à Domicile Fragile : cette commission est pluridisciplinaire avec la présence d'un médecin-gériatre et d'une infirmière parcours de soins du CH Guy Thomas de Riom, des assistantes sociales APA et de leur responsable mais aussi des professionnels du CLIC et de la MAIA. La commission oriente la personne vers ce dispositif lorsque celui-ci est adapté à la situation.

UN OBSERVATOIRE DES BESOINS

La MAIA détient également un rôle d'observatoire et transmet à l'ARS les besoins repérés sur le terrain. Au regard de ces derniers, la MAIA impulse des groupes de travail avec l'ensemble des acteurs du secteur de la gérontologie, afin de trouver ensemble des réponses territoriales. La MAIA favorise le travail partenarial entre le secteur médical/social/médico-social.

MAIA
Riom Limagne Combrailles

Association Réseau Seniors
CLIC Riom Limagne Combrailles
73 Rue Lafayette 63 200 RIOM
04 73 33 17 64
secretariat@clic-riom.fr / www.clic-riom.fr
Du lundi au jeudi 9h00-12h00 / 14h00-17h00 et vendredi 9h00-13h00

ars
Agence Régionale de Santé Auvergne

ANNEXE 5 – Fiche de consentement Gestion de Cas.

MAIA
Riom Limagne Combrailles
L'intégration des acteurs pour l'autonomie des personnes âgées

FICHE DE CONSENTEMENT

Mme, Mr :..... Prénom :.....

Nom de naissance si différent du nom d'usage : .....

Adresse :.....

Code Postal :..... Ville :.....

Le Gestionnaire de Cas, après évaluation approfondie de vos besoins, vous accompagnera de manière personnalisée et continue, pour une vie à domicile, dans les meilleures conditions et le respect de vos souhaits.

Je soussigné(e) ..... donne mon accord pour l'intervention à mon domicile du gestionnaire de cas et l'autorise à recueillir les informations, tant sanitaires que sociales, me concernant.

☐ **J'autorise le gestionnaire de cas et les professionnels qui interviennent à mon domicile, à partager les informations nécessaires à mon accompagnement, dans la plus grande confidentialité.**

☐ **Dans le cadre de cet accompagnement, je les autorise à utiliser le dossier régional de santé*.**

Je suis informé(e) que je peux mettre un terme à l'intervention du gestionnaire de cas en signant le document de sortie du dispositif.

Fait à ..... le .....,

Signature de :
☐ la personne accompagnée
☐ du représentant légal

Signature du gestionnaire de cas

NOM prénom : .....

NOM prénom : .....

MAIA
Riom Limagne Combrailles
L'intégration des acteurs pour l'autonomie des personnes âgées

Cadre légal : CSS : code de la sécurité sociale – CASF : code action sociale et des familles – CSP : code de la santé publique
Décret n°2016-994 du 20/07/2016 relatif aux conditions d'échange et de partage d'informations entre professionnels de santé et autres professionnels des champs social et médico-social et à l'accès aux informations de santé à caractère personnel.
CSS - Article L.161-36-2-2 relatif au recueil du consentement au partage du dossier médical.
CASF – Article L.311-3 relatif aux droits et libertés individuels garantis à toute personne prise en charge par les établissements et services sociaux et médico-sociaux.
CSP - Article L.1110-4 relatif au respect de la vie privée, à l'échange d'informations entre professionnels de santé et à la confidentialité de ces données.
CSP - Article L1111-8 relatif à l'hébergement et le traitement des données collectées par les professionnels de santé.
Article L1111-8-1 relatif à l'identification et la conservation des données des personnes prises en charge par les professionnels de santé.
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

Article L1111-7 relatif à l'accès des personnes à leurs informations de santé* :
«Toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé détenues par des professionnels et établissements de santé, qui sont formalisées et ont contribué à l'élaboration et au suivi du diagnostic et du traitement ou d'une action de prévention, ou ont fait l'objet d'échanges écrits entre professionnels de santé (...) ».

Services régionaux e-santé
Dans le cadre de votre prise en charge, sauf opposition de votre part, la MAIA Riom Limagne Combrailles pourra être amenée à utiliser les services de la plateforme régionale SISRA, hébergés chez un hébergeur de données de santé agréé par le Ministère en charge de la santé. Seuls les professionnels participant à votre prise en charge peuvent accéder à ces informations, après s'être dûment authentifiés.
L'équipe de prise en charge accède à vos données grâce à deux logiciels MonSisra et MesPatients, qui eux-mêmes s'appuient sur trois services régionaux et leurs bases de données : le portail Professionnels de Santé, le Dossier Régional de Santé et ZEPRA.
Ces services sont hébergés par les Hospices civils de Lyon, agréés hébergeur de données de santé depuis le 15 novembre 2011. (http://esante.gouv.fr/services/referentiels/securite/hebergeurs-agrees)
Le dossier de renouvellement de l'agrément a été déposé le 15 mai 2014 et a été officiellement validé le 13 février 2015 pour une durée de 3 ans.
Pour plus d'information sur les services SISRA ou les modalités de modification des données vous concernant : www.sante-ra.fr

sisra
la santé connectée

Dossier Régional de Santé
Seul service stockant de la donnée de santé, le Dossier Régional de Santé est soumis à une autorisation CNIL.
Le service Dossier Régional de Santé, par son outil dit DPPR, a obtenu en juillet 2004 un avis favorable de la CNIL, Commission Nationale Informatique et Libertés (avis n°1015613).
Conformément aux dispositions de la loi du 4 mars 2002, vous pouvez avoir accès à votre Dossier Régional de Santé en vous adressant au responsable de la MAIA Riom Limagne Combrailles qui vous prend en charge.

Les professionnels habilités à votre Dossier Régional de Santé
Vous habilitez les membres de l'équipe de coordination de la MAIA Riom Limagne Combrailles à accéder à votre dossier régional de santé.
Votre signature engage votre responsabilité et vous expose aux poursuites prévues par la loi en cas de fausse déclaration sur votre identité. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés vous donne la possibilité d'obtenir communication des informations enregistrées concernant cette demande afin de vérifier leur exactitude et de faire redresser toute anomalie constatée. Ce droit d'accès s'exerce auprès de l'administrateur du GCS SISRA, Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, DSPAR, 241 rue Garibaldi, CS 93383, 69418 LYON Cedex 03.
Vous pouvez réclamer la liste des professionnels de cette équipe à tout moment. Cette liste est disponible auprès de la MAIA Riom Limagne Combrailles.
Vous pouvez également réclamer la liste de l'ensemble des professionnels de santé qui peuvent accéder à votre Dossier Régional de Santé.

À tout moment vous pouvez vous opposer à ce que certains professionnels de prise en charge puissent accéder aux données de votre Dossier Régional de Santé. Le formulaire permettant de réaliser cette demande est disponible auprès du responsable de la MAIA Riom Limagne Combrailles.

ars Agence Régionale de Santé Auvergne
Association Réseau Séniors
73 Rue Lafayette 63 200 RIOM - Tél : 04.73.33.17.64-Fax : 04.73.33.17.62
E-mail : secretariat@clic-riom.fr
Site internet : www.clic-riom.fr
CLIC

ars Agence Régionale de Santé Auvergne
Association Réseau Séniors
73 Rue Lafayette 63 200 RIOM - Tél : 04.73.33.17.64-Fax : 04.73.33.17.62
E-mail : secretariat@clic-riom.fr
Site internet : www.clic-riom.fr
CLIC